

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXIV — ANNÉE 1987

3^e LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (sans envoi du Bulletin)	40 F
Droit de diplôme	40 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	100 F
Abonnement pour les particuliers non membres ...	150 F
Abonnement pour les collectivités	150 F
Prix du Bulletin au numéro	40 F

Les membres titulaires désireux de continuer à recevoir le Bulletin devront donc verser avant le 1^{er} mai 1987 :
40 + 100 = 140 F, soit par chèque bancaire, soit par virement au C.C.P. de la Société, Limoges 281 70 W. IL NE SERA PAS FAIT D'AUTRE APPEL A COTISATION.

Sur présentation d'une photocopie de leur carte d'étudiant :

— Les étudiants en histoire et archéologie seront admis et auront le service du bulletin gratuitement.

— Les étudiants d'autres disciplines régleront demi-tarif.

Après la **Mémoire du Périgord**

la société historique et archéologique du Périgord édite:

SARLAT ET LE PERIGORD

*actes du congrès de la Fédération historique
du Sud-Ouest, tenu à Sarlat en avril 1986*

Ce fort volume (520 pages, illustré) contient près de 50 communications inédites sur Sarlat et le Périgord, présentées par les historiens et les archéologues les plus compétents, à l'occasion de ce très remarquable congrès.

* MM. les libraires sont invités à prendre contact avec le trésorier.

Prix de souscription : **260 F**
(+ **20 F de port pour expédition à domicile**).

Prière d'utiliser le bon de souscription ci-joint.

Parution 4^e trimestre 1987

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 1987

Présidence : D^r Delluc, président

Présents : 66. — Excusés : 3.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

NECROLOGIE :

M. René Aubisse.

FELICITATIONS :

Mlle Sandrine Rousset et M. Patrice Gouzot, à l'occasion de leur mariage.
M. Guy Penaud, qui vient d'être nommé commissaire de police à Bergerac.

ENTREES D'OUVRAGES :

- Promenade dans Périgueux, par Jacques Lagrange, éditions Pierre Fanlac, Périgueux 1987 (don de l'auteur).
- La vie politique et le personnel parlementaire dans les régions du Centre-Ouest (Limousin-Périgord-Poitou-Charentes), sous la III^e République, acte du colloque de Limoges de février 1986, éditions Lucien Souny, Limoges 1987 (don de M. Lachaise).
- Une famille à travers cinq siècles, la famille du Verdier et du Verdier de Genouilhac, par Henry du Verdier, éditions Christian Paris, 1987 (don de l'auteur et de l'éditeur).
- Histoire de la Gascogne, par J.J. Monlezun, tome I (réédition), éditions Lacomme Lombez, 1987 (don de l'éditeur).
- Histoire des seigneurs de Malemort, par l'abbé Jean-Baptiste Célérier, réédition par l'Atelier de recherches généalogiques et onomastiques de Brive, 1987 (don de cette association).
- Costumes et colffes du Périgord, par G. Valpremy, édition Pierre Fanlac, Périgueux 1987 (don de l'auteur).

ENTREES DE DOCUMENTS :

- C.O.P.O. Tennis de Périgueux, plaquette de présentation (don de Mlle Audreie).

REVUE DE PRESSE :

- Dans les *Dossiers de l'histoire* n° 116 de mai 1987, Jean-Louis Paillet étudie les amphithéâtres romains, en particulier celui de Périgueux.
- Dans *Science et Vie* n° 837 de juin 1987, Isabelle Bourdial lance un cri d'alerte à la fausse truffe.

— Notre confrère Marcel Berthier a consacré une étude à Echarbot, dans la revue de l'association généalogique et archéologique de l'Anjou n° 45 du printemps 1987.

— *Périgord Magazine*, consacre en ce début d'été un numéro spécial aux restaurants et hôtels-châteaux de la région.

— *Périgord mon pays* n° 732 de juin 1987 propose notamment la suite de présentation des rues de Paris portant le nom de Périgourains.

— *Sud-Ouest* du 20 mai 1987 signale sous la plume de Dominique de Laage la découverte d'un intéressant site funéraire de l'âge de bronze dans le causse de Corgnac-sur-l'Isle. Dans le numéro du 5 juin 1987, Jean-Pascal Simonet relate la mise en place du trébuchet, au château de Castelnaud.

COMMUNICATIONS :

Le président rappelle combien la sortie du mois de juin a été une complète réussite. M. Le Cam en donne le compte rendu : successivement ont été visités le site gallo-romain de Nontronneau, la forge de Forgeneuve à Javerlhac, l'église de Saint-Robert, le moulin de Javerlhac, la grotte préhistorique de Teyjat, enfin le château de Varaignes et ses riches collections. Il faut encore une fois remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette excursion.

Le président salue le retour en Périgord de Guy Penaud, nommé commissaire de police à Bergerac.

Le secrétaire général donne le contenu du prochain colloque de Brantôme, le troisième, à l'organisation duquel notre compagnie a été associée. Il se déroulera le 9 août prochain et portera sur des aspects littéraires du Périgord à la fin du XVI^e siècle.

Il fait le compte rendu de la dernière réunion de l'association du Centre ethnologique du patrimoine industriel, agricole et artisanal (C.E.P.I.A.A.). Deux axes d'étude ont été retenus pour 1987 : la papeterie autour du centre de Couze et la filature à partir de Varaignes.

M. Jean-Louis Galet a fait parvenir un intéressant dossier concernant la fontaine du château de Sauvebœuf, dont on avait perdu la trace. A la suite d'un article paru dans *l'Agriculteur de la Dordogne*, un lecteur a fait savoir que cette fontaine, due à Jean Goujon, avait été démontée après la guerre de 1914-1918, lorsque M. Oberkampf, propriétaire du château, l'avait vendue à un Périgourdin, M. Dumaine. Elle avait alors été transportée, en morceaux, à la gare de Montignac, à destination de Clairac, dans le Lot-et-Garonne, où elle avait été remontée dans une propriété de parents de M. Oberkampf.

Pour M. Bélingard, il y aurait eu deux fontaines à Sauvebœuf, dont une serait aux Etats-Unis. Le chanoine Jardel précise que ce n'est pas deux, mais trois fontaines qui auraient orné le château de Sauvebœuf.

Mme Sadouillet-Perrin donne lecture de deux lettres écrites à la fin de 1856 et en janvier 1857 par une certaine Fortunée, épouse Maginet et vivant à Paris. Celle-ci recherche à la fois sa famille périgourdine et son frère, jeune officier disparu pendant les guerres de 1814. Or cette épouse Maginet est née Pontard, c'est-à-dire qu'elle est la fille de Pierre Pontard, qui fut évêque constitutionnel de Périgueux durant la Révolution, avant de se marier à deux reprises. Ces lettres sont conservées à la bibliothèque municipale de Périgueux.

Mme Valpremy présente son ouvrage qui vient de paraître, « Costumes et coiffes du Périgord », et en remet un exemplaire pour la bibliothèque de la Société.

M. Brémard indique les derniers ouvrages parus dans sa maison d'éditions et signale qu'une croix ancienne vient d'être remise en valeur à Beaumont-du-Périgord.

Le père Pommarède commente l'ouvrage de Jacques Lagrange, « Promenade dans Périgueux ».

Il vient par ailleurs de découvrir cinq documents concernant la chapelle Sainte Croix, située à Saint-Léon-sur-Vézère. Ces documents, qui remontent à l'époque révolutionnaire, font état de la vente successive de ladite chapelle à plusieurs personnes, avant d'être acquise par la commune pour servir à la réunion des habitants lors du débordement des eaux. Ces documents ont été déposés aux Archives diocésaines.

M. Lagrange indique qu'il fera une conférence sur le Général de Gaulle et le Périgord, le 2 août prochain, au monastère de la Visitation à Périgueux.

A l'occasion du millénaire capétien, M. Secondat rappelle que le Périgord conserve notamment cinq forts datant du X^e siècle. Ces forts furent édifiés à l'initiative de l'évêque Frotaire pour protéger les Périgourains contre les Normands. Ils se situent à La Roque-Saint-Christophe, à Craonac sur la vallée de l'Isle, à Bassillac, à Auberoche et à Agonac. De nombreux vestiges sont encore visibles.

M. Lacombe annonce la tenue à Sorges, le 26 juillet, d'une journée d'étude sur l'architecture, les techniques et les traditions populaires en Périgord.

ADMISSIONS :

— Mlle Nathalie Barrière, 14, rue Haute-des-Commeynies, 24000 Périgueux, présentée par Mme Sadouillet-Perrin et M. Bélingard.

— M. Thierry Niquot, 26, rue des Carmes 86000 Poitiers, présenté par les pères Pommarède et Allard.

— Mlle Ratinaud, 24310 Brantôme, présentée par Mme Lasaygues et M. Bélingard.

— Mme Catherine Valentin, 15, rue Pons 24100 Bergerac, présentée par MM. Bélingard et Audrerie.

— M. Bernard Turmel, 3 bis, impasse Magellan 76310 Sainte-Adresse, présenté par M. Bélingard et le père Pommarède.

— M. Olivier Birmand, 4, rue de Civry 75016 Paris, présenté par Mme Sadouillet-Perrin et le D^r Delluc.

— Mme Marie-Christine Delavergne, 7, rue Ledru-Rollin 13230 Port-Saint-Louis, présentée par MM. Mouillac et Audrerie.

Le président
D^r G. Delluc.

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie.

SEANCE DU 5 AOUT 1987

Présidence du professeur Chastel

Présents : 68 — Excusés : 3

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité. Toutefois M. Bélingard signale que l'une des maisons qui fabrique de fausses truffes est en liquidation.

NECROLOGIE

M. Jean Mâne

FELICITATIONS

Melle Claudine Girardy à l'occasion de son mariage avec M. Pierre Caillat.
 M. le professeur Higounet promu officier de la Légion d'honneur.
 M. Hubert de Lavergne de Cerval qui vient d'être reçu dans l'Ordre souverain de Malte.

ENTREE D'OUVRAGES

- *Le crime de Combe Jadouille*, par Brigitte Le Varlet, Albin Michel, Paris 1987 (don de l'auteur).
- *Histoire de la Gascogne* (tome II), par J.J. Monlezun, éditions Lacomme (réédition), Lombez 1987 (don de l'éditeur).
- *Le château de Commarque en Périgord*, par Evelyne Lemasson, collection « les cahiers de Commarque », Sireuil 1987.
- *Chartreuses en Périgord*, par Jean-Marie Bélingard, Dominique Audrerie, Emmanuel et Guy du Chazaud, P.L.B. Editeur, Le Bugue 1987 (don de l'éditeur et des auteurs).
- *Le peuple « rebelle » des huguenots de Bergerac, entre despotisme et tolérance*, par René Costedoat, Guliver, Beauregard et Bassac 1987 (don de l'auteur).
- *Le Coux-et-Bigaroque*, par l'association pour la connaissance du patrimoine du Coux-et-Bigaroque, Le Coux-et-Bigaroque 1987 (don de l'association).
- *La Pieta de Biron à New-York*, par B. et G. Delluc, tiré à part de L'Almanach de vos vacances en Périgord, Périgueux 1987 (don des auteurs).
- *Résistance en Périgord Noir*, par André Roulland et Michel Soulihié, Amicale des résistants en Sarladais, Sarlat 1987.
- *Actes du deuxième colloque de Brantôme tenu à Brantôme le 10 août 1986*, Edition de la Société des amis de Brantôme, Brantôme 1987.

ENTREE DE DOCUMENTS

- Dépliant de l'association pour la sauvegarde et l'avenir de la vallée de la Dordogne : La Dordogne, une vallée d'une indéniable richesse économique (don de M. Audrerie).

REVUE DES PERIODIQUES

- Dans le bulletin de la *Société Préhistorique Française* tome 84 de 1987, on peut noter : un outil sur galet de quartzite découvert dans le lit du Bandiat à Forge-neuve (commune de Javerlhac), par D. Raymond et une pointe de sagaie ornée avec technique particulière de fixation, grotte de Champelle (commune de Calviac), par R. Espitalié.
- Dans *Lemozi* n° 103 de juillet 1987, Georges Peyrebrune traite de Giraut de Borneilh et l'époque limousine d'Excideuil.
- Dans *Sites et Monuments* n° 118 du 3ème trimestre 1987, Jean-François Louineau attire l'attention sur les zones humides, un patrimoine méconnu.
- *Périgord Magazine* n° 253 d'août-septembre 1987 invite à la découverte des merveilles préhistoriques du Périgord.
- Dans le bulletin de la *Société des Amis de Sarlat et du Périgord Noir*, à noter particulièrement : les anciens fers à hosties au musée de Sarlat par Jean-Maurice Lefort, la suite des jalons pour une histoire de Daglan par Louis-François Gibert, Lussac, son église et ses paroissiens par Philippe Deladerrière, les registres de Las-moles desservant de Saint-Pompon par le père Bouet.

— Un nouveau périodique : *le courrier de Sireuil et Les Eyzies*, présentant les multiples activités de nos amis de Sireuil, Esper-CPIE et association culturelle de Commarque.

— Les *Feuillets Sem* n° 9 de juillet 1987 poursuivent la présentation de l'œuvre de cet artiste et lancent un appel pour la réédition du livre édité en 1979 chez Pierre Fanlac et qui lui était consacré.

— *La Semaine religieuse* du 1 août 1987 commence une notice sur Mgr de Lascases, vicaire général de Périgueux, puis évêque de Constantine de 1867 à 1870.

— Dans le bulletin du *Cercle de généalogie du Périgord* n° 7 de juin 1987, Ph. Ducène étudie la généalogie des Clarète et G. Maury-Laguionie celle des Bourreau de la Ville.

— *La lettre du Conseil général* de juin-juillet-août 1987 nous est également parvenue.

COMMUNICATIONS

Le président rappelle que le 1er août a eu lieu une conférence de Henry de Lumley au CPIE de Sireuil. Le 2 août Jacques Lagrange a traité au monastère de la Visitation des rapports du Général de Gaulle et du Périgord. Cette intéressante communication sera soumise au comité de lecture du bulletin.

Il rappelle la tenue le 9 août prochain du colloque de Brantôme sur les aspects littéraires du Périgord à la fin du XVI^{ème} siècle.

Il remercie M. Maurice Giraud, pour le dont de 2.000 F qu'il vient de faire à notre compagnie à la suite de la sortie en Périgord des Centraliens (promotions 1927-1930).

Il a visité avec intérêt le préhistoparc réalisé sous la direction de Jean-Louis Heim qui vient d'ouvrir à Tursac.

Le secrétaire général redonne à la demande de plusieurs personnes l'adresse du Cercle de généalogie du Périgord, dont s'occupe M. Michel A. Rateau : 4, rue Racine, 95470 Fosses.

Il signale la sortie du dernier ouvrage de Jean Monestier, *Contes drôlatiers* (chez l'auteur, Le Bugue 1987). Cet ouvrage, illustré par Marcel Pajot, contient une vingtaine de courts récits, écrits en français et en occitan.

Il remercie M. d'Artensec qui a envoyé un ensemble de coupures de journaux.

Le père Pommarède vient de mettre en ordre des fiches iconographiques établies par Jean Secret sur des statues conservées en Périgord. A cette occasion, il rappelle la vie de saint Vaast, sans doute né en Périgord et qui fut le catéchiste de Clovis ; une statue était conservée à Saint-Pierre-de-Frugie. Ces fiches sont déposées dans notre bibliothèque.

Il donne ensuite lecture d'anecdotes, en relation avec l'actualité, extraites de manuscrits inédits de l'abbé Brugières, conservés dans ses archives personnelles.

Le professeur André Chastel insiste sur l'intérêt de l'ouvrage *Chartreuses en Périgord*, récemment paru sous la signature de J.-M. Bélingard, D. Audrerie, G. et E. du Chazaud, et qu'il a bien voulu préfacer. Il se réjouit que ce type d'analyse architecturale, à partir d'un thème précis, voit enfin le jour en Périgord. L'étude des vieilles demeures périgourdines est en effet à faire. Le Dr. Delluc regrette quant à lui l'absence de carte.

Mme Carlon-Machwitz signale l'exposition des peintures de Denise Bertrand durant l'été à Thiviers. Elle fera elle-même une conférence le 11 août à la mairie de Thiviers sur l'analyse de la couleur et de la forme.

Mme Caillat fait le point sur les fouilles en cours à la Visitation. Des structures importantes des II^{ème} et III^{ème} siècles ont été mises au jour. Le professeur Chastel estime que les études sur les Pétrocores doivent être poursuivies et une publication de synthèse devrait être envisagée.

M. Secondat décrit le cours de la Tardoire et du Bandiat, cours d'eau du nord du département.

Il donne ensuite l'historique de la Forge Neuve, sise à Javerlhac et visitée au mois de juin par notre compagnie. Cette importante forge, connue dès le début du XVI^e, fut la propriété du marquis de Montalembert au XVIII^e siècle, qui produisit là de très nombreux canons. Elle deviendra par la suite fonderie et manufacture royale. Pendant la Révolution des canons continuent d'être coulés pour la marine. En 1825, l'outillage et le matériel sont transférés à Ruelle. Cette communication sera soumise au comité de lecture du Bulletin.

M. Lacombe rappelle à l'aide de diapositives les quelque 201 briques ou tuiles à inscription (lettres, dessins ou chiffres) qu'il a recensées à ce jour.

M. Esclafé de la Rode projette des vues et des dessins du château d'Agonac, provenant de ses collections personnelles. Les dessins, pouvant dater de 1830, montrent le donjon roman aujourd'hui disparu et la toiture du logis, à l'époque plate.

M. Salviat a eu l'occasion de consulter un exemplaire des Antiquités de Vésone ayant appartenu à Eugène Le Roy et annoté de sa main.

ADMISSIONS :

— M. Pierre Coufinal, 5 avenue Tour Régine, Lannoguet 31140 Aucamville, présenté par MM. Audrerie et Bélingard.

— M. Robert Fayemendie, Javerlhac 24300 Nontron, présenté par M. Lecam et le père Bouet.

— Mme Simone Faya, 12, rue de Tananarive 24660 Chamiers, présentée par M. et Mme Bélingard.

— M. Delavallade, 41, rue de la Libération 24360 Piégut-Pluviers, présenté par Mmes Aymard et Monsuïet.

— M. Pierre-Lucien Bertrand, libraire-éditeur, 26, place de l'Hôtel-de-Ville 24260 Le Bugue, présenté par MM. Bélingard et Alix.

— M. Ymer Chivot, Bugassou, Allas-les-Mines 24220 Saint-Cyprien, présenté par Mme Sadouillet-Perrin et M. Bécheau.

— Mme Marie-Anne Jordan, La Maure, Campsegret, 24140 Villamblard, présentée par MM. Mongibeaux et Santenard.

— M. Alain Mazeau, Saint-Méard-de-Dronne 24600 Ribérac, présenté par MM. Lavaud et Varailhon.

— M. Denis Vialou et Mme Agueda Vilhena-Vialou, 18, rue de l'Est 75020 Paris, présentés par M. et Mme Delluc.

— M. Jean-François Versaveau, Poperdu 24300 Nontron, présenté par les pères Bouet et Pommarède.

Le président
Professeur André Chastel

Le secrétaire général
Dominique Audrerie

SEANCE DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1987

Présidence du doyen Lajugue

Présents : 68 — Excusés : 2

NECROLOGIE :

M. l'abbé Manières
MM. Aublanc et de Traversay

Entrée d'ouvrages

- *Histoire de la Gascogne* (tome III), par J.J. Monlezun, édition Lacomme (réédition Lombez 1987 (don de l'éditeur)
- *Les manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies*, tome I de la thèse de Brigitte Delluc (don de B. et G. Delluc)
- *Histoire du pays de Duras*, par René Blanc, éditions du Roc de Bourzac Bayac 1987 (don de l'éditeur)
- *L'administration anglaise en Gascogne sous Henri III et Edouard I de 1254 à 1307*, par J.P. Trabut-Cussac, Librairie Droz Paris-Genève 1972 (don de M. Brémard)
- *La Roque Saint-Christophe, première falaise troglodytique d'Occident*, par Pierre Vidal, Jacques Brunet et Julia Roussot-Larroque, éditions La Roque Saint-Christophe Peyzac-Le-Moustier 1987
- *Molières, sept siècles déjà*, par Claire Veaux, Molière 1987 (don de M. Brémard)
- *Les trois figures humaines de la grotte de Saint-Cirq (Dordogne)*, par B. et G. Delluc, tiré à part de la revue *Ars Praehistorica*, tome I 1982 (don des auteurs)
- *Notice nécrologique* de Charles Duffraisie, membre de l'Institut, par J. Rigaudy, tiré à part du bulletin de la *Société Chimique de France* 1971 (don du professeur Golfier)

Entrée de documents

- Extrait d'un recueil de Victor Offroy (Dammartin 1872), donnant l'origine du tombeau et de la mise au tombeau figurant au château de Bourdelles : ces sculptures proviennent de la chapelle du Saint-Sépulcre à Dammartin à la suite de sa démolition (don de M. Esclafier de la Rode)
- Périgueux en marche, dossiers et chantiers en juin 1987 (don de la ville de Périgueux et de M. Jacques Lagrange)
- Trois photographies montrant l'enfeu extérieur de l'église de Plazac vers 1950 (don du chanoine Jardel),

Revue des périodiques

- Le bulletin de la *Société des Beaux-Arts de la Dordogne* donne les activités de cette organisation
- *The News*, périodique publié en anglais par des journalistes anglais installés à Bergerac (exemplaire communiqué par Mme Parat)
- Dans *l'Histoire* n° 103 de septembre 1987, Anne-Marie Cocula analyse la bataille de Coutras (1587)

Communications

Le président rappelle la participation de notre compagnie à la journée du Livre à Beaugard-et-Bassac le 15 août dernier et remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette journée. La Société a pu vendre un ensemble de livres n'intéressant pas le Périgord pour un montant dépassant dix mille francs.

Il remercie également M. Jean-Michel Rémy qui a fait don d'une série de revues.

A l'occasion du jeu « Tiercé des livres les plus Périgord », organisé par le centre de culture générale du pays de l'homme, de nos amis du Roc de Bourzac, notre compagnie a gagné trois ouvrages pour sa bibliothèque.

Il donne lecture d'un extrait de l'étude du marquis de Fayolle sur la fontaine de Sauveboeuf, parue dans la revue de l'Agenais en 1931. Selon cet auteur, la fontaine, dont il avait été question lors d'une précédente séance, était placée à gauche de l'entrée de la cour, celle de droite ayant été renversée lors de l'acquisition de Mme Oberkampff.

Il signale la tenue du prochain congrès national des sociétés savantes du 5 au 9 avril à Strasbourg.

Il accueille notre distingué confrère, le doyen Lajugie, et lui cède sa place.

Le secrétaire général indique la présence de M. Emmanuel Payen architecte des Bâtiments de France, qui vient d'être nommé à la tête du Service départemental de l'Architecture, en remplacement de M. Jean Beauchamps; que beaucoup d'entre-nous ont connu et apprécié. Celui-ci a pris sa retraite et séjournera une partie de l'année en Périgord, dont il est d'ailleurs originaire.

Il rappelle que le troisième colloque de Brantôme a connu un réel succès et l'ensemble des communications sera prochainement publié.

Mme Cocula-Vaillières traitera de Pierre de Bourdeille, alias Brantôme, le 4 septembre à 20 heures, au siège de la Société. Le 13 septembre, notre sortie d'automne nous conduira au château de Bourdeilles et, le soir, un repas amical nous réunira au château Barrière à Périgueux.

Le 23 septembre Mme Caillat fera visiter le chantier de fouilles de la Visitation.

Mme Caillat rend compte de l'état d'avancement du chantier de fouilles de la Visitation. Des structures du 1er siècle ont été mises au jour, présentant notamment des restes de cloison pourvues de peintures. De même ont été retrouvés les restes d'un chauffage à canalisation rayonnante.

Elle indique également que la porte ancienne du XIII^{ème} siècle, qui avait été démontée, a été remontée dans l'ancien mur de clôture suivant les instructions de la municipalité et de notre collègue J. Lagrange. Notre compagnie s'en félicite. L'oratoire, qui était dans le jardin des religieuses, est actuellement démonté.

A la demande de Mme Higounet-Nadal, Mme Caillat précise qu'elle n'a pas trouvé de niveaux médiévaux.

Le chanoine Jardel projette trois photographies prises vers 1950 de l'enfeu extérieur de l'église de Plazac. Sur ces photographies, des restes de peintures apparaissent nettement. A la suite d'une récente visite, le chanoine Jardel a constaté que ces traces ont complètement disparu.

Mme Parat donne avec beaucoup d'humour les remèdes employés autrefois contre les M.S.T., scientifiquement appelées blénnorragie ou syphilis. Ces remèdes, parfois étonnants, à base de produits naturels mêlés savamment, permettaient de dire que ceux qui ne mouraient pas de la maladie, périssaient du traitement.

Le professeur Golfier dresse le portrait de Charles Dufraisse, né à Excideuil le 20 août 1885. Ses recherches importantes, en particulier sur les phénomènes d'oxydation, lui ont procuré une grande influence aussi bien dans l'enseignement universitaire que dans l'industrie. Il a été membre de l'Institut et président d'honneur de la Société chimique française. Il est mort le 5 août 1969 à Excideuil.

— Le Dr. Delluc projette une série de diapositives prises lors d'un récent voyage au Canada. Il a pu constater que nombre d'animaux, qui vivaient dans nos régions à l'époque préhistorique, existent encore en grand nombre dans le nord de ce pays. Il montre également les principales scènes préhistoriques mises en place dans le préhistoparc, sous la conduite scientifique de J.L. Heim.

M. Lacombe indique que dans l'ouvrage de C. Bailhe et J.P. Malaval, *Périgord, Quercy, Agenais au temps des marchandes de Paradis* (éditions Milan Toulouse 1987), figure la reproduction d'une des rares photographies de la production d'un potier périgourdin.

M. Salviat explique pourquoi, faute d'un accord, la ville de Périgueux n'a pas de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918. A la suite de cet exposé, plusieurs participants signalent des monuments aux morts curieux ou remarquables. Le Dr. Delluc précise que celui de Sireuil est surmonté non pas d'un coq, mais d'une poule. Une étude systématique sur ce sujet mériterait d'être conduite.

Admissions

— M. Georges Azière, capitaine de vaisseau, Les Moullères 24470 saint-Pardoux-La-Rivière, présenté par MM. Decotignies et Bélingard.

— Mme Cécile Drapeyroux, 27, Hauts-de-Marcoville 95300 Pontoise, présentée par le père Pommarède et M. Marchesseau.

— Mme Monique Mallet-Lafon, Saint-Sauveur-de-Bergerac, 24520 Mouleydier, présentée par Mme Rousset et M. Leymarie.

— M. Christophe Mounet, 13, rue du 26^e R.I. 24100 Bergerac, présenté par le père pommarède et M. Marchesseau.

— Mme Ghyslaine Rivière, La Montade, 24420 Savignac-les-Eglises, présentée par Mme Rousset et Herguido.

— Mme Christiane Laporte, Les Lèches 24400 Mussidan, présentée par Mme Bordage et Ronot.

— M. Alain Gonon, 31, rue Limogeanne 24000 Périgueux, présenté par MM. Riats et Audrerie.

Le président,
Doyen Lajugla.

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie.

La grotte ornée de la Croix à Condat-sur-Trincou, Dordogne

par Christian Carcauzon et Didier Raymond
(avec la collaboration de B. et G. Delluc)

Sur les bases de travaux amorcés par S. Avrilleau, B. et G. Delluc, G. Dellorme, B. Galinat, J.C. Moissat, B. Pierret et P. Vidal (1965-1972) (note 1), deux d'entre-nous (Chr. C. et D. R.) ont poursuivi en janvier et février 1987 l'étude spéléologique et archéologique de la commune de Condat-sur-Trincou.

Ces investigations récentes ont permis de mieux connaître l'hydrogéologie karstique ainsi que les étapes du peuplement de ce secteur géographique appartenant au bassin de la Dronne.

Dans le cadre de ces recherches, un nouveau sanctuaire paléolithique devait être découvert dans la grotte jusqu'alors inédite de la Croix (note 2).

I Le cadre géographique (fig. 1)

Au nord-est de Brantôme, la commune de Condat-sur-Trincou, qui s'étend sur 1.654 hectares, est irriguée du nord-est au sud-ouest par le ruisseau le Trincou qui conflue avec la Côte entre Valade et le lieu-dit Aux Castillères. Les assises carbonatées santoniennes et coniaciennes, qui constituent l'essentiel du sous-sol de la commune, n'ont livré que de rares cavités. En revanche, l'horizon angoumien sous-jacent, qui affleure largement de part et d'autre du Trincou en aval de Condat, ainsi qu'en rive droite de la Côte, recèle de très nombreuses grottes, témoins fossiles d'anciens réseaux de drainage locaux. La grotte ornée de la Croix est une de celles-là.

1. *Spéleo-Dordogne*, n° 16, p. 31 et 41 ; n° 42, p. 36 et 40 ; n° 43, p. 103 et 71-76.

2. Les journaux ont relaté à plusieurs reprises la découverte (presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle et *Almanach du Périgord*).

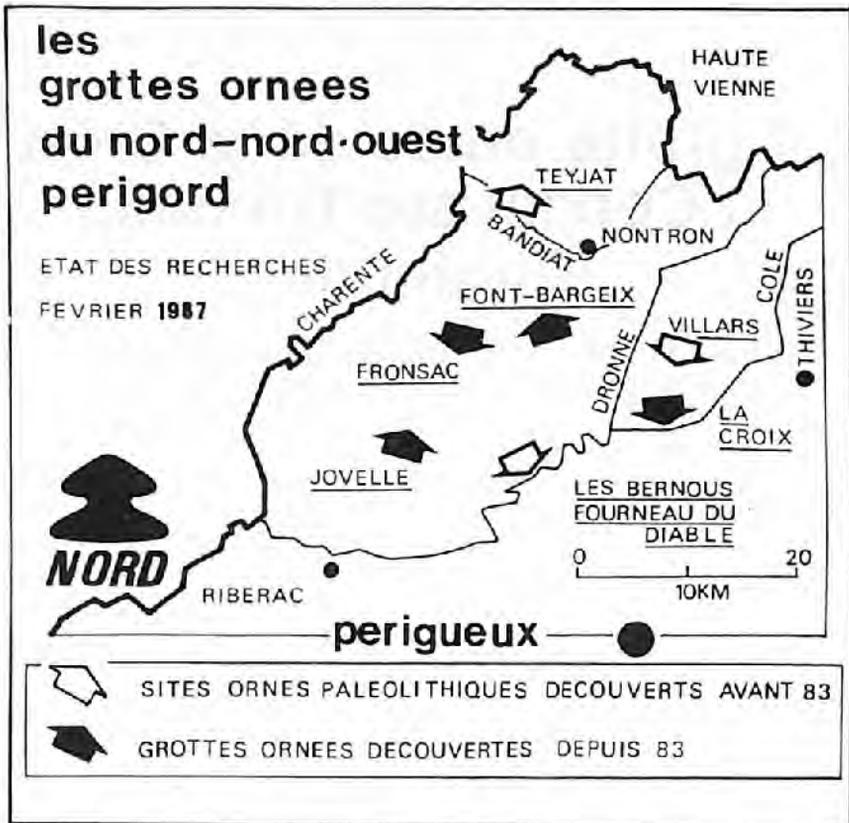


fig. 1. Les grottes ornées du nord-nord-ouest de la Dordogne.

II Historique de la découverte

La grotte de la Croix a fait l'objet le 6 février d'une exploration solitaire (Chr. C), au cours de laquelle un premier ensemble gravé était mis en évidence (tracés non figuratifs). Le 8 février, au terme d'un examen minutieux des parois de la cavité, d'autres tracés, dont le groupe des animaux, apparaissaient aux yeux de ses inventeurs (Chr. C. et D.R.). Immédiatement alertés, B. et G. Delluc confirmaient le jour même l'authenticité des figurations paléolithiques ainsi que les attributions stylistiques et chronologiques proposées (Magdalénien moyen).

III Description succincte de la grotte

La cavité (dont la localisation ne sera pas précisée par mesure conservatoire) est pénétrable sur une soixantaine de mètres. Son accès actuel est d'ouverture récente ; il dessert une vaste galerie dont l'entrée primitive (celle des artistes magdaléniens) est aujourd'hui condamnée par des travaux d'aménagement routier. Le plafond bas et plat de la zone d'entrée est parcouru par une diaclase décorée de signes gravés (fig. 2).

A l'extrémité nord-ouest de cette première galerie, établie aux dépens de hautes diaclases et de joints de stratification, au-delà de la zone décorée des gravures animales, un conduit exigü assure une communication avec une seconde salle, nouvel élargissement du drain karstique. Cette salle, concrétionnée, présente en son centre un entonnoir de soutirage du remplissage. En l'état actuel des recherches, il est difficile de savoir si le cours d'eau souterrain, qui en est l'origine, conserve ou non une activité même temporaire.

En contre-haut de l'entonnoir de soutirage et en amont de celui-ci, un étroit méandre prolonge la grotte, qui s'achève bientôt en cul-de-sac.

L'exploration spéléologique de la cavité semble terminée ; seule la découverte, depuis l'extérieur, de galeries connexes pourraient assurer une éventuelle progression.

IV Commentaires (note 3)

A - Organisation graphique

La grotte de la Croix, dont les gravures nous ont été présentées par Chr. Carcauzon et D. Raymond (note 4), témoigne, à un premier examen, d'une disposition graphique non aléatoire. L'organisation de ce modeste sanctuaire est à la fois originale et exemplaire.

La bipartition thématique est d'emblée évidente avec :

— un couloir *d'accès*, à quelques mètres de l'entrée primitive probable, au plafond orné d'une succession de signes, très analogues entre eux, disposés sur une bande principale suivant le grand axe du conduit (n° 1 à 9) (fig. 3 et 4). ;

— une zone *sanctuaire*, au plafond de la partie la plus haute d'une galerie, décorée de trois animaux gravés groupés (n° 12 à 15), juxtaposés sans superposition, avec, à peu de distance, un seul signe rappelant ceux du cou-

3. B. et G. Delluc, U.A. 184 du C.N.R.S., Musée de l'Homme, Paris.

4. Nous remercions les inventeurs de nous avoir donné l'opportunité d'effectuer ces premiers commentaires. Notre gratitude va également à notre ami, M. Paul Dubuisson, propriétaire de la cavité, pour son accueil toujours chaleureux, dont nous conservons la reconnaissant souvenir.

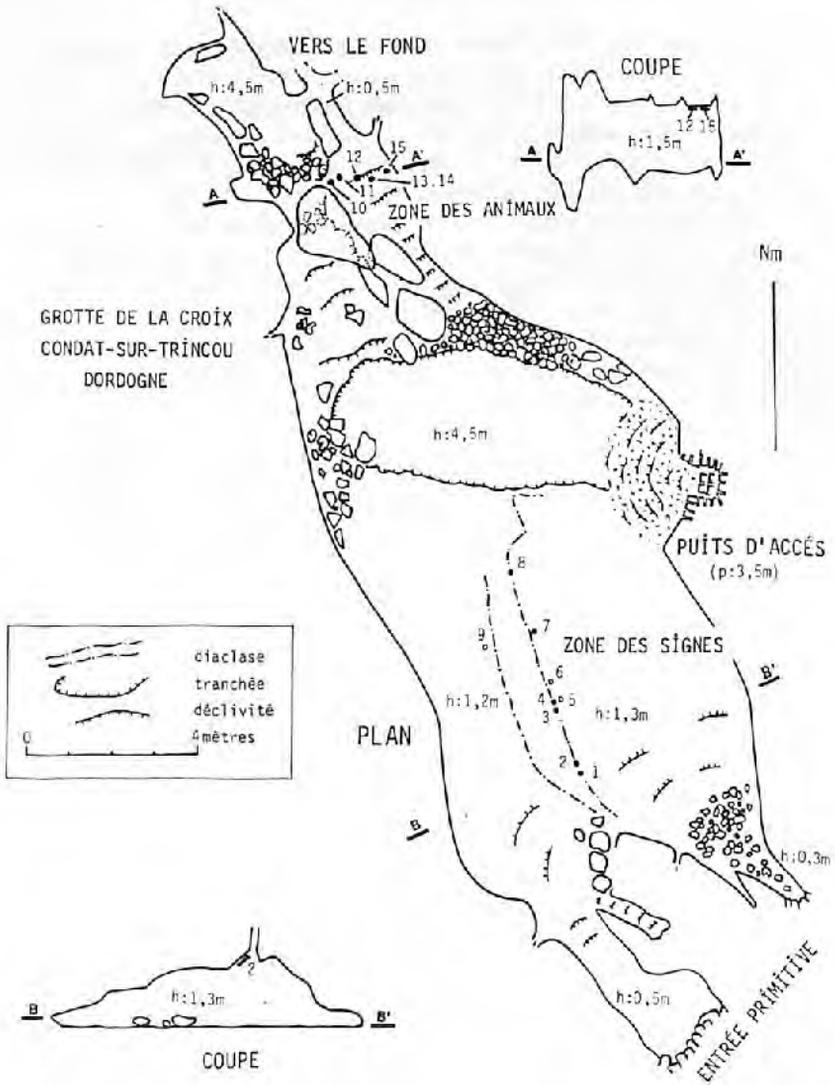


fig. 2. Plan de la grotte (zones ornées).



fig. 3. L'ensemble des signes (schéma de lecture).

loir d'accès (et permettant d'affecter à ceux-ci, en première analyse, une origine paléolithique (n° 11) (fig. 5, 6, 7, 8).

En d'autres termes : une galerie d'entrée, obscure cependant, à décor exclusivement sémiologique et une coupole plus profonde, nécessitant une modeste escalade, petit sanctuaire orné d'animaux, avec un signe de rappel et un tracé indéterminé (n° 10).

De nombreux supports, favorables en apparence, sont vierges de tout trait gravé (hormis quelques griffades de petite faune), et l'ont sans doute toujours été. Le plafond de la galerie d'accès porte des traces rouges, évanides (sauf un gros point), qui font discuter, à première vue, quatre possibilités : vestiges de peintures proches de l'entrée, rubéfaction du calcaire sous l'action du feu ou de micro-organismes, percolation d'une poche d'ocre rouge sus-jacente.

Dans chacune des parties de la grotte, les zones ornées sont limitées. Dans la zone d'accès, les signes se cantonnent pratiquement à la paroi est de la diacalse du plafond ; dans la zone profonde, les animaux sont gravés sous une protubérance du plafond, formant une surface losangique plane et portant des coulures de calcite et l'amorce de stalactites fistuleuses qui ont été intégrées dans les dessins, témoignant d'une utilisation des reliefs à la fois endo et exopérigraphiques. Ces zones sont parfaitement à la portée de la main d'un observateur contemporain et le sol sous-jacent ne paraît pas avoir été récemment remanié (il en va tout à fait différemment de celui de la zone d'accès actuel, modifié par des creusements modernes et la création de la route).

B - Eléments technologiques

Les traits sont essentiellement des traits incisés, à section angulaire, tels qu'on peut les tracer avec une lame ou un éclat de silex dans un calcaire tendre mais coquilleux. Dans la zone d'entrée, non calcifiée, leur largeur et leur profondeur sont donc variables pour un même trait. Dans la zone profonde, ils sont recouverts d'un mince voile de calcite qui a, sans doute, peu évolué depuis l'époque de leur exécution : les traits sont lissés par la calcite, mais les accidents naturels utilisés (amorces de fistuleuses pour les yeux de trois animaux et coulées de calcite pour la crinière du cheval n° 15) semblent être demeurés tels que les a connus le graveur qui a su les utiliser.

Le trait à section recticurviligne (obtenu par un léger piquetage répété ou par le passage réitéré d'un outil peu aigu), un peu plus large et profond ($l = 5$ à 10 mm, $p = 2$ à 4 mm) paraît avoir été préféré pour souligner la ligne de dos de la figure n° 13.

Deux des animaux regardent vers la gauche (comme les aurait figurés



fig. 4. Le signe n° 2.



fig. 5. La tête de cheval gravé n° 15 (les éléments de la crinière sont de petites coulées de calcite).

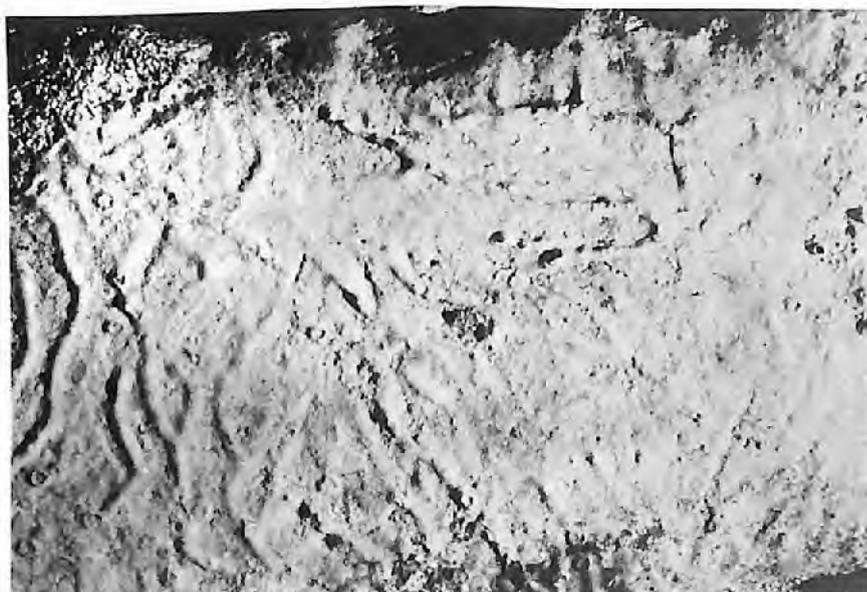


fig. 6. La figure n° 14 et les traits n° 13 (animal ou humain difforme ?).



fig. 7. La tête et l'avant-main du cheval n° 12.

un droitier), l'autre, de dimension différente, vers la droite : ce sens est imposé par l'utilisation des coulures pour dessiner sa crinière.

C - *Eléments stylistiques*

Les signes, très originaux par leur nombre et leur groupement, sont schématiquement des tracés rectilignes ou des grilles. L'un d'entre eux, du fait de la présence d'éléments obliques, rappelle deux signes de Fronsac (l'un situé dans le couloir d'entrée de cette grotte, l'autre dans la zone d'accès de la galerie des animaux). Ces traits obliques ne permettent pas toutefois de les rapprocher des tectiformes vrais.

Ils sont très différents des tracés inachevés décrits par A. Leroi-Gourhan dans certaines zones d'accès.

Le panneau des animaux comporte :

— à gauche, une tête de cheval (n° 15), au contour probablement fait d'un double tracé (chanfrein, œil, ganache avec barbe), à la crinière naturelle (petites coulées de calcite), témoignant d'une reprise, d'un « effet » de multiplication (deux animaux) ou d'une « utilisation », comme dirait A. Marshack (fig. 5 et 8).

— à droite, l'avant-main d'un cheval, de direction inverse, à poitrail modelé, crinière et barbe indiquées, témoignant d'un figuratif synthétique avec quelques éléments analytiques (n° 12) (fig. 7 et 8).

— entre ces deux figures, prennent place une tête et une ligne dorsale (n° 14) paraissant appartenir à un animal difforme, incomplet, tourné vers la gauche (capridé ?). Il n'est pas impossible, comme le montre le schéma de lecture, qu'il s'agisse en fait d'un humain, dont le membre supérieur et les doigts seraient, en outre, schématiquement indiqués, de même que les membres inférieurs (n° 15), gauchement figurés. Dans cette hypothèse, la disposition thématique de la grotte de la Croix serait tout particulièrement remarquable (fig. 6 et 8).

Le point commun de ces trois figures est leur caractère incomplet, limité plus ou moins strictement à la tête. Cette syncécdoque graphique a certainement d'autres raisons que le caractère contraignant du support.

D - *Attribution chronologique*

La datation précise de ce petit ensemble est bien sûr impossible sans le support de l'archéologie. Cependant un faisceau d'arguments concordants plaident en faveur d'un rattachement des œuvres au Magdalénien d'après Lascaux : ensemble finement gravé dans une cavité relativement profonde, avec un bestiaire figuré classique (chevaux, capridé ou humain (?), mais sans bovin évident ; caractère figuratif synthétique des figures animales,



fig. 8. Schéma de lecture de l'ensemble des animaux n° 12 à 15, avec le signe n° 11 et le tracé n° 10.

avec quelques éléments d'analyse (sans les déformations caractéristiques des œuvres de l'époque de Lascaux ou antérieures). Quelques ressemblances avec la grotte de Fronsac (bipartition et signes en grille à éléments obliques) vont dans le même sens.

La grotte de la Croix est donc un sanctuaire gravé assez profond, mis en exergue par un dispositif topographique simple et efficace : annonce du sanctuaire par une séquence de signes ; retrait de ce dernier au fond de la partie facilement accessible de la galerie. Un tel dispositif ne surprend pas au Magdalénien moyen ou au Magdalénien supérieur.

Une hache perforée sur le site de Laugerie (Coursac)

La station de surface de Laugerie (Coursac), découverte par G. Célérier ¹ a révélé de nombreux vestiges du paléolithique ancien au néo-chalcolithique. Les récentes prospections effectuées sur le site viennent de livrer un fragment de hache perforée à Mme et M. F. Bénito.

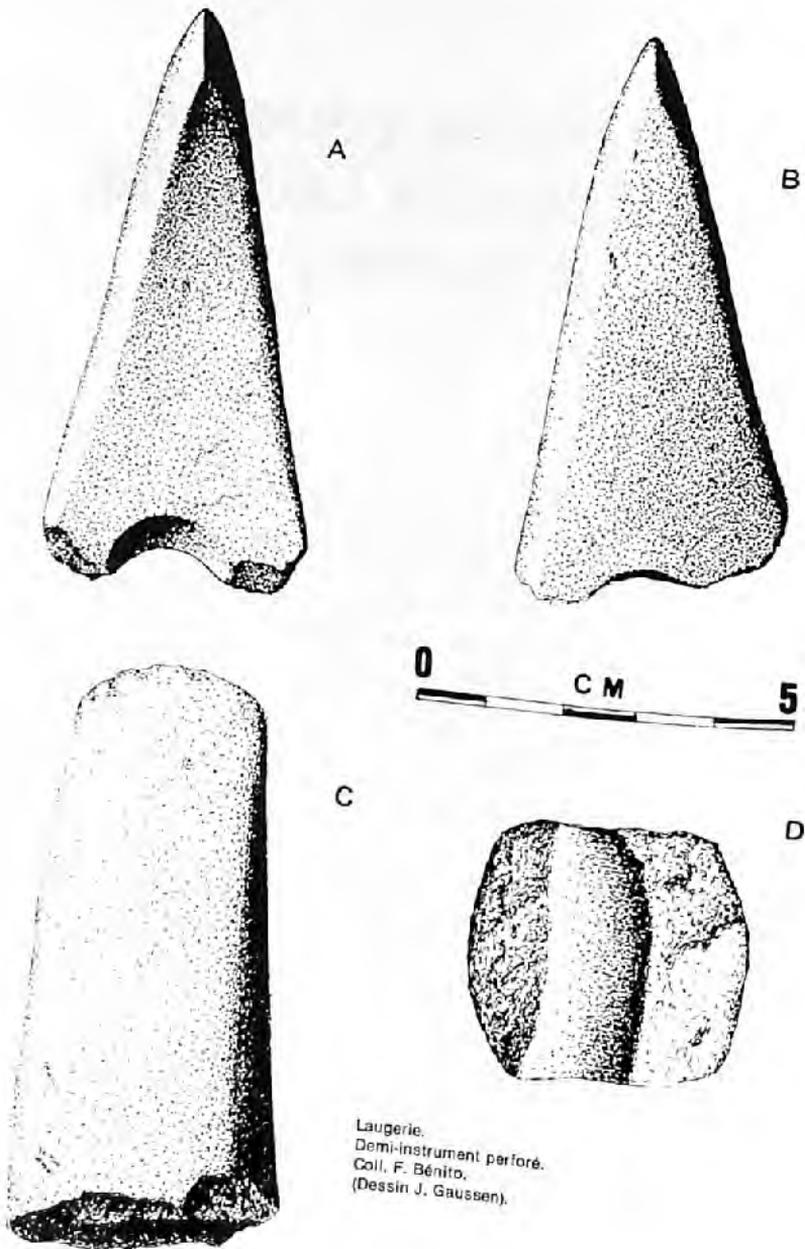
Ce fragment, long de 78 mm, correspond à une moitié de bipenne large de 37 mm à la perforation, épaisse de 32 mm au même niveau et de 24 mm au tranchant. Celui-ci est dissymétrique et la perforation, d'un diamètre approximatif de 18 mm, est biconique (D). La fracture à l'emplacement de la perforation possède une patine ancienne. Les faces supérieure (A) et inférieure (B) sont planes. Dans le sens de la longueur, la face supérieure concave et la face inférieure inclinée vers le tranchant montrent un instrument au profil légèrement relevé (C). Les flancs un peu incurvés donnent une forme élancée à cette bipenne.

Celle-ci a été réalisée dans une roche noirâtre, microcristalline, contenant des éléments brillants. La surface, au fin polissage, est revêtue d'une patine grise. Seule une analyse pétrographique nous renseignerait sur la nature exacte de la roche employée ayant pour origine probable le Massif Central.

Il est intéressant de noter la découverte d'une autre hache perforée à Coursac ², mais malheureusement disparue depuis. Le site de Laugerie a fourni un matériel abondant : grattoirs, racloirs, pics, haches polies et taillées, armatures, etc. Les deux haches perforées accompagnées par de longues haches polies à talon pointu nous indiquent une occupation néo-chalcolithique du site. Une étude complète du matériel recueilli pourrait

1. CAUVIN (M.-C.), *Les industries post-glaciaires du Périgord*, Paris, Maisonneuve, 1971, 480 p., 225 fig. (pp. 341-351, 4 fig.).

2. ROUSSOT (A.), Instruments perforés de la Dordogne. *B.S.H.A.P.*, t. 99, 1972, pp. 107-136, 14 fig.



Laugerie.
 Demi-instrument perforé.
 Coll. F. Bénito.
 (Dessin J. Gaussen).

peut-être nous préciser les différentes occupations de ce plateau. La bipenne de Laugerie porte à 26 le nombre des instruments perforés pour la Dordogne³⁻⁴⁻⁵⁻⁶.

Nous terminerons cette note en remerciant Mme et M. F. Bénito qui nous ont fait part de leur trouvaille et accepté de nous la confier pour étude. Nos remerciements vont également au D^r Gausson pour les dessins de l'objet.

Jean-Claude MOISSAT,
La Croix-Blanche, 24190 Neuvic.



-
3. COFFYN (A.). Les instruments perforés du Musée de Libourne. *Bul. de la société Préhistorique Française*, t. 59, 1962, pp. 35-42, 3 fig.
 4. MORMONE (J.-M.). Une nouvelle hache perforée découverte à Tamniès. *B.S.H.A.P.*, t. 107, 1980, pp. 148-150, 2 fig.
 5. CHEVILLOT (C.) et ROUSSOT (A.). Note complémentaire sur les instruments perforés de la Dordogne. *B.S.H.A.P.*, t. 108, 1981, pp. 346-354, 4 fig.
 6. ROUSSOT (A.). Instruments perforés de la Dordogne de la collection Reverdit conservés au British Muséum. *B.S.H.A.P.*, t. 112, 1985, pp. 339-344, 2 fig.

A propos de la fondation et du nom de la bastide de Saint-Barthélemy de Goyran

Au cours d'une séance mensuelle de notre compagnie, notre distingué collègue le professeur Charles Higounet, nous fit l'honneur de compléter nos connaissances sur la fondation au XIV^e siècle de la bastide de Goyran.

Cette excellente communication est reproduite ci-dessous dans son intégralité.

Lors d'une réunion suivante, M. Jean Bouchereau tenait à revenir sur le sujet si éminemment traité, en nous faisant part de ses observations pertinentes. Ainsi, il nous est donné de mieux saisir le rôle que tint, entre 1316 et 1345, la bastide située près de Villamblard, et créée à des fins de colonisation rurale.

Les deux communications prennent place dans cette livraison, pour mieux en faciliter l'étude.

Dans l'excellente étude où il a identifié sur le terrain la bastide avortée de Goyran¹, M. Bernard Fournioux indique que cette bastide « aurait été fondée » vers 1316. Il signale à ce propos une « mention laconique » du livre de M. Beresford², lequel a d'ailleurs confondu Goyran et Bellegarde. Il cite enfin un acte de 1318 où Saint-Barthélemy de Goyran aurait été qualifié de « villa ». Pour dissiper ces deux dernières incertitudes et pour mieux préciser la date de la fondation, on ne saurait mieux faire que de produire intégralement la pièce des *Rôles gascons* de la 11^e année d'Edouard II qui n'est autre que l'acte de 1318 et qui correspond à la mention de Beresford³ :

1. Une fondation plantagenaise avortée en Périgord : la bastide de Goyran, dans *B.S.H.A.P.*, 1984, p. 268-295 ; réimpr. dans *Archéologie médiévale*, XV, 1985, p. 197-202.

2. *News Towns of the Middle Ages*, London, 1967, p. 586.

3. Public Record Office, C 6132 m. 13.

Rex secescallo suo Vasconie qui nunc est vel qui pro tempore fuerit, salutem. Cum dilectus et fidelis noster Guillelmus de Tholosa, senescallus noster Petragoricensis nuper ad mandatum dilecti et fidelis nostri Amalrici de Credonio, tunc senescalli nostri ducatus predicti, attento nostro commodo et honore, quandam navem (sic) bastidam in senescalcie Petragore predicta plantaverat et sibi nomen videlicet bastida sancti Bartholomei de Goyrans dedisset, habitatoribusque eiusdem bastide libertates, consuetudines et franchises tales videlicet quales habitatores bastide sancte Ffidis habent de mandato prefati Amalrici nostro nomine concessisset, iamque sit nobis ex parte habitatorum dicte bastide Sancti Bartholomei supplicatum ut nos dictas libertates consuetudines et franchises eis sic concessas confirmare curaremus. Nos volentes huius modi supplicationi quatenus bono modo poterimus annuere, vobis mandamus quod vocatis illis de consilio nostro quos duxeritis evocandis visisque et diligenter examinatis libertatibus, consuetudinibus et franchises quas petunt a nobis sic confirmari easdem libertates, consuetudines et franchises quatenus absque dampno et preiudicio nostri et aliorum et absque iuris nostri lesione fieri poterit, nostro nomine confirmetis. Nos enim quod per vos super premissis in forma predicta nostro nomine factum fuit et confirmatum, ratum et gratum habere volumus perpetuo et illesum ea nostris subditis precipimus observari. In cuius etc. Datum apud Westminster. III^o. die januarii.

Il s'agit donc d'un mandement du roi-duc d'Aquitaine à son sénéchal de Gascogne, daté de Westminster le 4 janvier 1318. Le roi rappelle que Guillaume de Toulouse, sénéchal de Périgord, avait auparavant fondé, du mandement d'Amaury de Craon, sénéchal de Gascogne, une bastide neuve dans la sénéchaussée de Périgord, qu'il lui avait donné le nom de Saint-Barthélemy de Goyrans, qu'il avait concédé à ses habitants les coutumes et franchises de la bastide de Sainte-Foy ; lesquels habitants lui ayant demandé de confirmer ces franchises, le roi mande au sénéchal de les examiner et de les confirmer en son nom.

La fondation proprement dite s'est en conséquence située dans la fourchette de temps où Amaury de Craon et Guillaume de Toulouse ont occupé conjointement leur office. Guillaume de Toulouse a été nommé sénéchal de Périgord le 11 avril 1314 ; il était encore en fonction le 18 mai 1316 ; il devint maire de Bordeaux le 23 octobre de cette même année. Amaury de Craon, devenu sénéchal de Gascogne le 5 juillet 1313, encore à ce poste le 30 mai 1316, fut remplacé par Gilbert Pecche le 18 juillet 1316⁴. Il s'ensuit de cette chronologie que les deux sénéchaux ont exercé simultanément leurs fonctions dans l'intervalle de temps compris entre le 11 avril et le 18 juillet 1316 et que c'est donc durant cette période que la bastide a dû être fondée. Certes, cela ne change guère de « vers 1316 » ; mais cela a le mérite d'une plus stricte chronologie, en même temps que le texte explicite formellement la fondation de la bastide. De même que la confirmation de la bastide de

4. Sur cette chronologie, voir *Rôles gascons*, publ. par Y. RENOUARD, t. IV, 1307-1317, Paris, 1962, p. XXI-XXII et XXVII.

Créon, en Bordelais, fondée par Amaury de Craon, a demandé un an (1^{er} juin 1315-18 mai 1316) ⁵, de même peut-on estimer que le présent mandement du 4 janvier 1318 n'a pas attendu trop longtemps après l'implantation, plus ou moins symbolique, de Goyrans ; d'où, il est très probable que celle-ci a eu lieu dans la première moitié de 1316.

Les *Rôles Gascons* de 1314-1316 ne contiennent aucune autre pièce relative à cette fondation. Mais, comme cela se passait parfois, une initiative de cet ordre, émanée d'un sénéchal, ne comportait pas nécessairement la copie du premier document dans les rôles de la chancellerie royale ⁶. Dans ce cas, c'est le mandement de confirmation, tel que nous l'avons ici pour Saint-Barthélemy de Goyrans, qui tenait lieu d'acte de fondation. La bastide existait bien d'ailleurs antérieurement au mandement de confirmation, car de précédentes lettres patentes datées de Windsor le 2 janvier 1318 l'avaient, avec d'autres bastides, déclarée perpétuellement unie à la Couronne ⁷.

Cependant, une question reste en suspens : le nom de la bastide. Or, les deux frères de Guillaume de Toulouse qui reçurent la protection du roi-duc pour eux-mêmes et pour leurs biens le 27 mai 1314 ⁸, c'est-à-dire quelques jours à peine après la nomination du sénéchal de Périgord, se nommaient Pierre et Raymond de *Goironibus*. Cette forme latine peut parfaitement s'accorder avec Goyrans, que l'on trouve orthographiée par ailleurs *Gayrans*, *Geyrans*, *Gouyran*, *Goiran*. Mais il serait difficile d'admettre que les deux frères aient pu porter le nom d'un minuscule terroir ainsi appelé avant la bastide. L'actuel lieu-dit Goiran de la commune de Saint-Hilaire d'Estissac n'est que le souvenir de la bastide avortée. Par contre, si le surnom d'origine de Guillaume est bien celui de la capitale du Languedoc, comme on peut le voir par ses antécédents de marchand trafiquant pour le roi-duc entre Toulouse et Bordeaux ⁹, le nom de ses frères ne pourrait-il pas être identifié avec Goyrans, paroisse et seigneurie du Toulousain ? ¹⁰ Cela devient une certitude quand on trouve quelque vingt ans après, en mars 1332, un Guilhem de Toulouse, damoiseau, seigneur de Goyrans, qui se voit attribuer par le roi de France des maisons sises à Agen confisquées à un ancien trésorier de cette ville pour cause de rébellion ¹¹. Que ce dernier Guilhem ait été le fils ou le neveu du sénéchal de Périgord, peu importe : son nom et son titre établissent avec ce dernier une filiation

5. *Rôles gascons*, t. IV, n° 1826.

6. Par exemple, la bastide de Saint-Edouard, en Bazadais, fondée par Gilbert Pecche sous le sceau de Gascogne, dont la confirmation semble même être restée en suspens (*Rôles gascons*, t. IV, p. 580).

7. Publ. Record Office, C 81/32 m. l... *Sancti Bartholomei de Goyrans in Petragoricinia*.

8. *Rôles gascons*, t. IV, n° 1223.

9. *Rôles gascons*, t. IV, n° 600 : *dilectus mercator noster Willelmus de Tolouse ad partes Burd. pro biadis ibidem emendis et exinde usque Tolosam ducendis* (23 janv. 1312) ; n° 646 : *mandamus quod illum censum in Petragoricinia qui vocatur le Caminun dilecto mercatori nostro Willelmo de Tholosa nostro nomine committatis* (7 mars 1312).

10. Auj. commune du canton de Castanet, arr. de Toulouse, Haute-Garonne.

11. *Le Languedoc et le Rouergue dans le Trésor des chartes*, éd. Y. DOSSAT, A. M. LEMASSON et PH. WOLFF, Paris, 1983, n° 888.

et démontrent l'origine du fondateur de notre bastide. En outre, lorsque l'on sait que Guillaume de Toulouse, devenu sénéchal des Landes, a donné le nom de *Tolosa*, devenu Toulouzette, à la bastide qu'il a fondée en 1321¹², il apparaît à l'évidence qu'il a voulu donner à la nouvelle bastide du Périgord le nom du Goyrans toulousain, origine de sa famille.

De toute façon, la démonstration de M. Fournioux et la fondation ainsi assurée grâce au document de 1318 ont une conséquence certaine. Tous les auteurs précédents, y compris moi-même, avaient, en effet, plus ou moins admis que la fondation de 1316 était celle de Saint-Barthélemy de Bellegarde. Gourgues, citant le mandement de 1318, avait cependant émis un doute sur cette identification¹³ et Curie-Seimbres s'était interrogé : ce Saint-Barthélemy était-il bien le village de ce nom de l'arrondissement de « Nontron » ?¹⁴ Mais Testut, sans autre preuve, avait « opiné » pour Saint-Barthélemy de Montpon¹⁵. En fait, Gourgues avait donné tous les éléments pour montrer que Saint-Barthélemy de Bellegarde existait dès le XII^e siècle¹⁶. Pourtant l'erreur s'est perpétuée. Il apparaît bien maintenant que le texte des *Rôles Gascons* s'applique à la bastide avortée de Saint-Barthélemy de Goyran. En conclusion, il faut supprimer Saint-Barthélemy de Bellegarde de la liste des bastides. Une bastide perdue, une retrouvée.

Ch. HIGOUNET.

12. BERESFORD, *New Towns*, p. 612.

13. *Dict. topographique de la Dordogne*, sub verbo.

14. M.A. CURIE-SEIMBRES, *Essai sur les villes fondées dans le Sud-Ouest de la France aux XIII^e et XIV^e siècles sous le nom générique de bastides*, Toulouse, 1680, p. 212.

15. L. TESTUT, *La bastide de Beaumont en Périgord, 1272-1789*, Bordeaux, 2 vol. 1920, p. 52.

16. BORRELLI de SERRES, *Recherches sur divers services publics*, t. II, Paris, 1904, a publié, en app. B, une liste des baylles du Périgord en 1344 où un Saint-Barthélemy est mentionné, mais rien n'indique qu'il s'agisse de la « bastide » de Bellegarde.

Quelques précisions au sujet de la bastide de Goyran

Deux études récentes¹ portant sur la bastide de Goyran ont suscité un vif intérêt. Sa localisation aux confins méridionaux de la châtellenie d'Estissac, étayée par la précision de l'époque de sa fondation et l'origine toulousaine du vocable, éclaire d'un jour nouveau l'histoire d'une région mystérieuse à bien des égards. Notre intérêt pour la châtellenie d'Estissac — la bastide se situant dans son détroit — nous a conduit à réexaminer lieux et documents. Voici le fruit de ces observations.

Le terroir de la bastide.

C'est dans l'enclave contre nature, en forme de triangle isocèle pointé vers le nord-est, empiétant sur les paroisses de Villamblard, Saint-Hilaire et Beleymas, que M. Fournioux localise le terroir de la bastide. L'examen du cadastre de 1830² révèle en ces lieux — topographiés « la Plaine »³ par le géographe de Belleyme — un quadrilatère rectangle de 700 mètres sur 150, soit une superficie de 11 hectares 30 ares (Monpazier, aux dimensions de 400 mètres sur 280 atteint 11 hectares 20 ares) qui, par sa structure ordonnée, se détache du milieu parcellaire environnant assez disparate.

En fait, la toponymie fait ressortir en cette figure géométrique une association de noms de parcelles en rapport avec des unités de mesure d'arpentement et de capacité (rase, journal, picotin, pognerée, dîme) particularité nulle part retrouvée sur le territoire paroissial concerné.

-
1. Fournioux (Bernard). Une fondation plantagenaise avortée en Périgord : la bastide de Goyran, dans *B.S.H.A.P.*, t. CXI, 1984, p. 288.
Higounet (Charles). A propos de la fondation et du nom de la bastide de Saint-Barthélemy de Goyran. Communication, à la S.H.A.P., du 5.11.1986.
 2. Arch. Dép. Dordogne. Beleymas : 63 P 1600.
 3. Higounet (Charles). *Paysages et villages neufs du Moyen Age*, Bordeaux, 1975. Cf la bastide de la Plagne, p. 295.

Les différents lots s'orientent sud-est nord-ouest ; certains (les numéros 192 et 226) présentent les mêmes dimensions soit 80 mètres sur 160. Ce même résultat s'obtient aussi par la somme de deux ou trois lots tels les 178, 179 et 180, 181, 183 et 184, 200 et 201. La « grande pièce » (numéro 189) s'identifie à deux lots de 80 mètres sur 150. La pièce dite « les sept règes » (numéro 186) a une largeur de 8 mètres, celle dite « les deux rases » (numéro 191) une largeur de 12 mètres.

Le terrain argilo-calcaire s'assied à la base d'une croupe forestière du crétacé, ce qui présente dans le sens de la largeur du quadrilatère (150 mètres), une dénivellation d'environ 15 mètres, de sorte que « la ville » pouvait être desservie par deux voies longitudinales (en place) dont l'une « la voie haute », située en rupture de pente ; l'autre « la voie basse », longeant le ruisseau du Roy.

En outre, parallèlement à ces deux voies, en dehors d'elles et sur la partie haute de la colline, apparaît un chemin appelé « de la pelinade »⁴ dont on peut suivre aisément le tracé par deux minces tronçons réguliers orientés est-sud et l'alignement manifestement en rapport de cinq parcelles attenantes au chemin haut, aboutissant à l'antique pont de la Garnerie sur la Crempse, vis-à-vis le moulin de ce nom. La partie sud-est montueuse est caractérisée par de nombreux lots formant une sorte de trapèze ayant pour aire totale 14.400 mètres carrés et pour toponyme « la plante ».

A cette zone bien structurée pouvant constituer le cœur de la bastide s'ajoute, vers le sud des parcelles confrontant la Crempse, vers le nord, la plaine du moulin de la Rebière, zone d'un incontestable habitat médiéval disparu, voire plus antique⁵.

Notons dans l'angle extérieur sud-est du quadrilatère examiné, un autre îlot d'habitat subsistant : la Rebière (où résidait un clerc au XVII^e siècle).

Les toponymes parcellaires de l'enclave considérée reflètent une origine médiévale : La Gironie, La Pièce Laurée, La Garneyrie, Le Mitaud, La Plante, Peyrebises, Laylaygue, la Planche.

Au XVII^e siècle, subsistent, dans les environs, des noms patronymes tels Anglais, de La Bastide, La Plaigne⁶.

Glissement de toponyme.

A un bon kilomètre plein ouest de l'enclave, en bordure de la route dite « de Mussidan à Pont-Saint-Mamet », sur la commune de Saint-

4. Terme unique dans la toponymie locale, évoquant, peut-être, l'état « paté » de la voie fréquentée, conduisant à un moulin à blé et aussi à une fontaine de dévotion : « la font Avit ».

5. Garraud (E.) *Antiquités périgourdines... de Villambard et de Grignols*. Paris, 1868. Le comte de Taillefer recueillit sur place des fragments de tuile à rebord, un pégau. Tradition orale d'un ancien village. Dans la partie supérieure de la pièce dite du milieu » (zone du rectangle), M. Bonamy, propriétaire, a dégagé, enfouis, deux blocs ferrugineux de près d'une demi-tonne chacun, et de même nature que d'autres blocs situés sur le terre de Peyrebises, classés « débris de cromlech » par Garraud.

6. Arch. dép. Dordogne. Etat civil, Saint-Hilaire-d'Estissac, 1536.

Hilaire d'Estissac, un panneau routier indique le lieu-dit Goyran qui occupe une zone agraire défrichée bordant la Vieille Crempse, de 6.700 mètres carrés environ. Cette zone se trouve délimitée au nord, par le chemin conduisant à Peyrelevade, à l'ouest par l'ancienne forge de La Rigaudie.

Trois documents du XVII^e siècle confirment ce toponyme comme relevant de la paroisse de Saint-Hilaire d'Estissac.

Une procédure criminelle de 1612 relate la saisie de corps de Bernard Reymondie dit Tabut, arbalétrier, en sa maison sise au lieu appelé « de Goyrand », pour rebellion ouverte. Dans l'audition d'un témoin, mention est faite de ce que le bourg de Saint-Hilaire se trouve proche du lieu de Goyrand ⁷.

Un acte notarié de 1641 traite précisément de la succession du sieur Reymondie « au lieu de la bastille de Goyran », paroisse de Saint-Hilaire d'Estissac ⁸.

Enfin, un échange de pièces en culture a lieu, en 1641, entre un rural de Villamblard et Pierre Duboys, maître arquebusier, habitant du même lieu orthographié « Gouiran ». La présence de ces maîtres d'œuvre en art militaire doit trouver son explication dans la proximité de la forge de la Rigaudie, forge à canons implantée vers le début du XVI^e siècle ⁹.

Il ressort que la mémoire autochtone avait conservé jusqu'au XVII^e siècle, le souvenir d'une « bastille » transmis par quelques survivants ayant déguerpi d'un terrain dévasté et devenu inhospitalier ¹⁰. L'examen de cette zone réputée jadis pour son insalubrité aux noms évocateurs « palud de Japhet », « à la crève » ne prêche pas pour l'heure à un emplacement imaginable de la « bastida nova » de Goyran.

Pour des raisons sans doute liées aux déplacements fréquents de populations, au phénomène de désertification, la région excelle en maints exemples de toponymes fluctuants. En voici trois.

A l'orient d'Issac, le point culminant (204 mètres), dans la forêt, s'appelle « Estissac » ; on ne peut y voir le nom, aujourd'hui disparu du site du castelnaud d'Estissac, enclavé au nord de Saint-Hilaire, confrontant la juridiction de Grignols.

Entre Goyran et La Rebière, nous trouvons sur colline le hameau de Campagnac le vieux. A 400 mètres, un peu en dessous, une demeure bourgeoise et ses dépendances, le tout construit au XIX^e siècle, portent le nom de Campagnac. La bastide assez proche de Saint-Louis (12 kilomètres à vol d'oiseau), l'ancienne « bastida dicta Villafranca », a donné naissance à

7. Ibid. 2 E 1812/326

8. Ibid. 3 E 4, Rambaud, notaire.

9. Saint-Saud (comte de). *Essais de généalogies périgourdines*, t. XV, 1934, p. 203.

10. Témoignage de l'insécurité de la région, particulièrement aux XII^e-XIII^e siècles, la proportion de cluseaux recensés dans le canton de Villamblard : 85 sur 201 de l'arrondissement de Bergerac. A noter la présence d'un important cluseau à quatre salles, aux Giroules, proches du site de la Plaine. Avrilleau (Serge). *Cluseaux et souterrains du Périgord*, t. I, 1975.

deux toponymes identiques, l'un en relation directe avec l'implantation royale, l'autre à un lieu-dit situé à deux cents mètres hors les fossés.

Par son exposition, au carrefour des axes médiévaux Mussidan, Beauregard et Bergerac Grignols Périgueux, par l'étendue des terres cultivables, la présence immédiate d'un massif forestier, de carrières de pierres (Peyrebises), cette bande pointue de 130 hectares, incluant la Plaine et la Rebière, en bout de paroisse a de sérieux atouts qui militent fort en faveur de l'implantation de la bastide de Goyran *in situ*.

De son administration.

Enfin, il nous a paru intéressant, à la lumière des nouvelles données, de rapporter les quelques rares textes relatifs à Goyran, transcrits par l'abbé de Lespine, au XVIII^e siècle ¹¹.

« Le mardi, avant la fête de Saint-Martin d'hiver, l'an 1323, il y eut une assemblée pour fixer les limites des juridictions de Grignols et d'Estissac, au lieu appelé la Font Buldoire, savoir au bois des Ramichoux, auquel lieu Bernard Soulier, bailli de la bastide neuve de Saint-Barthélemy-de-Goyrand et d'Estissac tenait ses assises pour le roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, et Reynal Sendrieux, damoiseau, bailli d'Estissac pour Foucaud d'Estissac, à laquelle étaient présents entr'autres Bernard de Cosens, damoiseau, Gérard et Hélie de Saint-Juilien, Bernard et Hélie de la Pouyade, Pierre et Bertrand Avens, Adémar Milo autrement Blanc, Pierre Delmas, Guillaume de la Forêt, etc. Bertrand Dauriac, juge de Goyrand et d'Estissac, Arnaud et Hélie de la Daurade, fils d'Etienne, etc. L'acte du notaire fut passé, en présence de M^e Arnaud de Roquard, notaire euparche d'Estissac, Helies d'Issac, sieur Hélics de Montpellier, curé de Loumagne... Guillaume Cogo d'Eyssac... »

« L'an 1338, Jean, par la grâce de Dieu, roi de Bohême, lieutenant du roi de France dans les terres et pays du côté de l'occident, en considération de plusieurs agréables services rendus pendant les guerres de Gascogne par Elie Fergand, seigneur d'Estissac, lui donna et accorda toute la portion de droits, justice moyenne et basse, revenus et émoluments qui appartenaient au roi sur la Terre d'Estissac, tels qu'ils ont été acquis depuis le commencement des guerres, du roi des Français et du roi d'Angleterre, lesquels droits et revenus furent évalués *vingt-cinq livres tournois*, sous la réserve de la souveraineté et hommage. Fait à Marmande, l'an 1338, et le 8 janvier ».

« Ces lettres furent signifiées la même année et le samedi, veille de la fête de Saint-Vincent, en présence de Pierre Grimoard, de Pierre Arnaud, recteur de l'église de Saint-Jean d'Estissac, d'Adhémar d'Abzac, de Guillaume de Laporte, de Bernard Lambert, de Pierre de Ramefort, étant au service du roi, de M^e Pierre de Ramefort, notaire royal, de sieur Pierre Vigier, lieutenant, d'Archambaud Vigier, juge royal d'Estissac, de Bernard de Vilars, de Guillaume de Ramefort, d'Elie et Eymeric Sodorin, frères, de Raimond Fournier, clerc, de sieur Raimond Chaulet, prêtre, de Raimond Matz, d'Elie Prisse et plusieurs autres. Signé : Pierre de Ramefort, clerc et notaire public. Le roi Philippe de Valois confirma cette donation par ses lettres données à Vincennes, au mois de décembre 1340. Signé : Adam.

A la suite de ces lettres, il fut rendu une sentence par Ortie, commissaire et député, entre le procureur du roi de Périgueux et ledit Hélie Fergand d'Estissac, pour raison de la justice d'Estissac et de celle de la bastide de Goyrand, en date du mardi après la fête de l'Assomption de la Vierge, l'an 1341. Il est apporté dans cet acte que la bastide de Goyrand était bâtie depuis environ vingt-cinq ans, c'est-à-dire en 1316, par les gens du roi d'Angleterre, lors duc d'Aquitaine, dans le détroit de la juridiction et champ d'Estissac, qu'elle contenait un petit nombre d'habitants, de manière qu'il n'y avait jamais eu (plus de) dix feux, ni dix maisons tant bonnes

11. Bibl. Nat. Coll. Périgord, t. 132, f^o 9 et suiv.

que mauvaises, que ses revenus, droits et devoirs qui avaient appartenu au roi d'Angleterre, lors duc d'Aquitaine et ensuite au roi de France, ne valaient que vingt-cinq livres tournois de revenus annuels suivant la donation et ratification faite par le roi de Bohême audit seigneur d'Estissac... »

Implanté vers la mi-1316 par Guillaume de Toulouse, sénéchal de Périgord, dont elle reçoit le nom patronymique sur mandement d'Amaury de Craon, sénéchal de Gascogne, au nom du roi d'Angleterre Edouard II, la bastide de Saint-Barthélemy de Goyran se voit concéder coutumes et franchises de Sainte-Foy (la Grande)¹². Elle avait donc, en 1323, un bayle du nom de Bernard Soulier, un juge, Bertrand Dauriac. En 1341, le roi de France remet au seigneur d'Estissac, revenus, droits et devoirs sur Goyran. Il apparaît que des liens étroits unissaient le castelnaud à la bastide qui figure sur la liste nominative des baillages de la sénéchaussée de Périgord en 1344.

Enfin, on peut situer la destruction de Goyran, vers l'automne 1345¹³, lors de la première campagne du comte de Derby, où tombèrent les bastides proches de Beauregard, à moitié brûlée, de Saint-Louis presque entièrement détruite ainsi que Villamblard, Sainte-Alvère...

La bastide de Goyran créée à des fins de colonisation rurale, constituant une paroisse sous le vocable de Saint-Barthélemy, pourvue d'une administration locale, n'eut pas le succès escompté, les malheurs de la guerre lui portèrent un coup fatal.

Jean BOUCHEREAU.

12. *Ibid.*, T. II, n° 373. *Rôles gascons*, 1318.

Dossat (Y.). La bastide de Sainte-Foy-la-Grande, dans *XIX^e congrès Féd. histo. du Sud-Ouest*, 1966. Bordeaux. Les coutumes de Sainte-Foy ont servi de modèles, en Périgord, aux bastides de Puyguilhem (1285), Lalinde (1267), Beaumont, Molières et Beauregard (1286).

13. Dessalles (Léon). *Histoire du Périgord* (réed. Bertrand, 1982), p. 599.

Villepelet (R.). Le Périgord pendant la guerre de Cent Ans (Arch. Vatican.) dans *B.S.H.A.P.*, (1915), t. 42, p. 66. *Chroniques* de Jean Tarde, Paris, 1887, p. 181. Le château d'Estissac fut rasé, vers la fin de 1442, par le comte de Périgord ; malgré ses 95 feux, la place a disparu sans laisser de traces ni le souvenir des lieux.

...the ... of ... in ...

A propos de deux croix de procession du XVII^e ou du XVIII^e siècle

Le mobilier sacré antérieur à la Révolution est extrêmement pauvre. Il reste seulement des chandeliers en bois, en assez grand nombre, et de rares objets en bronze, en particulier quelques croix de procession.

Deux croix de procession ont été récemment découvertes.*

J'ai trouvé la première derrière les lambris du chœur de Sainte-Foy-de-Longas. Elle était en mauvais état et présentait une cassure au sommet de la hampe. Mais, surtout, elle avait été étamée et le bain d'étain avait noyé les détails. Après décapage à l'électrolyse, sans revenir totalement à l'état originel, elle est devenue cette croix, dont voici la description et les photographies (fig. 1 et 2).

La croix mesure 55 cm de haut, sans l'emmanchure qui manquait et que j'ai fait rajouter (il reste 46 cm de l'emmanchure d'origine). Sa largeur est de 38 cm. Les appliques terminales (9 cm de long), rivées sur les bras, représentent, chacune, une tête d'angelot sur fond tarabiscoté. Le Christ fait 14,6 cm de haut sur 12,66 cm et l'auréole 5,8 cm de diamètre ; au verso, la Vierge est un peu plus petite (12,6 cm de haut).

La facture est peu soignée, surtout pour les embouts ébarbés sommairement. L'alliage du bronze n'est pas de bonne qualité et est cassant. Ces deux remarques concernant la facture et l'alliage semblent confirmer l'hypothèse de Jean Secret, qui supposait un travail local pour les quelques rares croix du même genre existant encore en Périgord.

La croix de Sainte-Foy-de-Longas présente deux détails très intéres-

* Ces deux objets ont été signalés au Conservateur des antiquités et objets d'art.

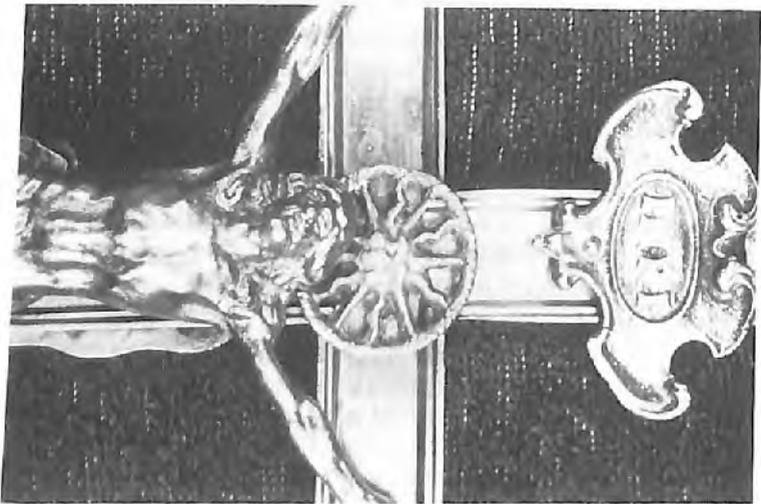
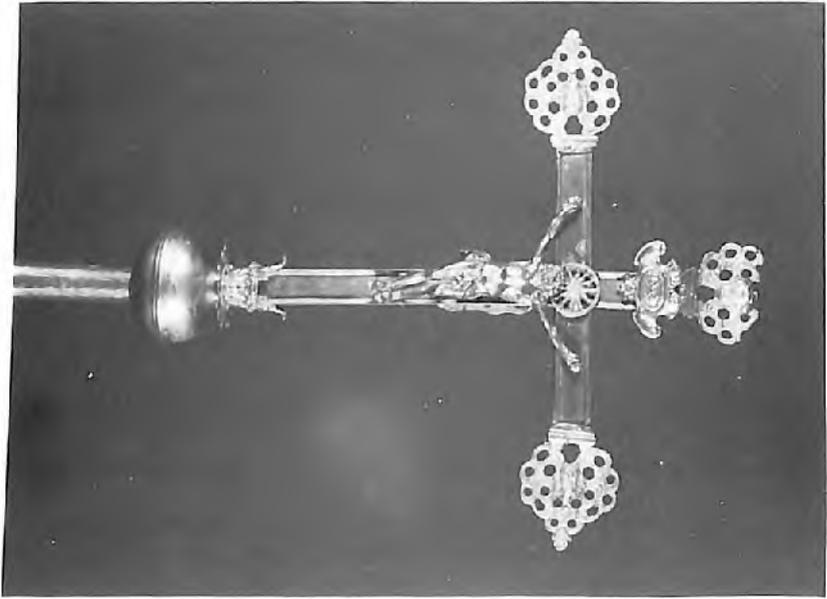


Fig. 1. - Croix de procession de Sainte-Foy-de-Longas. Avers. Détail de la tête du Christ et de l'aureole faite d'une tête radiée.

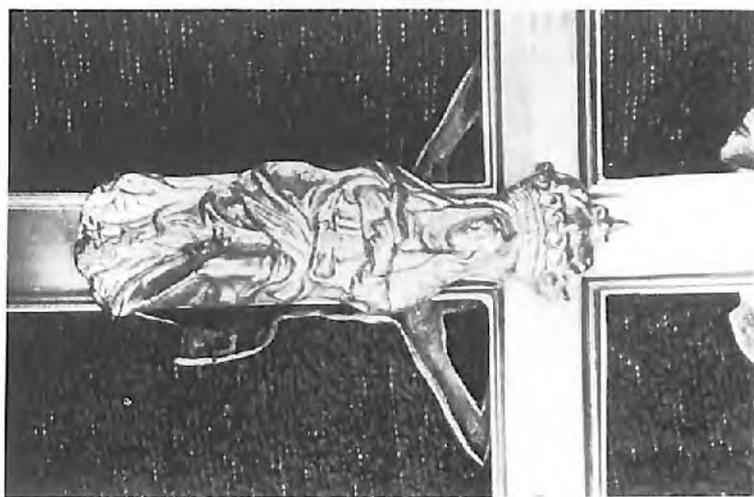


Fig. 2. — Croix de procession de Sainte-Foy-de-Longas. Revers. Détail de la Vierge.



Fig. 3. — Croix de procession d'origine inconnue, de facture périgourdine.

sants. Tout d'abord, sur la vierge (fig. 2), le drapé tourmenté et emphatique, ainsi que la lourde couronne royale sont typiques du style baroque et particulièrement du style dit « Louis XIII ». Il en est de même pour l'écrêteau maniéré. Le christ est curieusement auréolé et je ne connais pas d'autres exemples analogues. Habituellement le christ porte une couronne d'épines ou, chez les orthodoxes, une couronne royale. Mais ici, et c'est le détail le plus curieux, l'auréole est une tête radiée. L'agrandissement photographique le montre bien (fig. 1). Cette auréole, faite d'une tête radiée, fait penser, à tort ou à raison, au roi soleil, à Louis XIV. C'est là pure hypothèse mais elle est plausible.

Jean Secret voyait dans ces quelques croix un travail local. L'alliage de mauvaise qualité et la finition sommaire semblent aller dans le même sens. Mais il balançait entre le XVII^e siècle et le XVIII^e siècle. J'aurais bien voulu lui soumettre cette pièce. Je suis presque certain qu'il l'aurait datée sans hésitation de la deuxième moitié du XVII^e siècle, grâce aux deux détails que nous venons de mettre en évidence : la vierge baroque et l'auréole en forme de tête radiée.

*
* *

J'ai récupéré une autre croix de procession, d'origine inconnue, qui a subi les outrages des ans et des hommes. Cette croix est de même époque que celle de Sainte-Foy-de-Longas, mais elle est plus détériorée. Les embouts des bras ont été cassés. L'un a été conservé : c'est une classique fleur de lys. La mauvaise qualité de l'alliage a facilité la cassure. La boule sur laquelle est plantée la croix (et qui représente la terre) a été elle aussi fracturée et elle est réduite à une demi-sphère, la transformant ainsi en croix de bureau. Cette dernière transformation l'a sans doute sauvée et lui a permis, malgré son délabrement, de parvenir jusqu'à nous. Encore, le dernier propriétaire s'en est-il débarrassé en la donnant à un doreur de passage (fig. 3).

*
* *

Quant aux vases sacrés, calices, ciboires, ostensoirs, habituellement en argent ou en vermeil (argent doré), la tourmente révolutionnaire a fait le vide. La preuve : les calices antérieurs au XIX^e siècle se comptent sur les doigts de la main. Mais, grâce aux *poinçons de garantie*, on peut constater que le mobilier sacré a très vite été reconstitué en beaucoup d'endroits.

Les *poinçons de garantie* permettent, en effet, de dater les objets précieux. C'est ainsi que l'on a la joie de relever parfois des *poinçons de l'an V*, appelé aussi *1^{er} coq* ; c'est le premier poinçon général pour toute la France.

Auparavant, chaque intendant général avait son poinçon. Ce 1^{er} coq a eu cours de 1799 à 1809, soit pendant le Consulat et le début de l'Empire. Nous avons donc là une fourchette de datation très précise. De 1809 à 1819 lui a succédé un autre coq, tête tournée à gauche : j'en relève beaucoup moins. Là où j'ai pu jeter un regard, j'ai trouvé des 1^{er} coq (à Sainte-Sabine, à Vergt, à Couze, à Mortemart-Les Eyzies...) Je reviendrai sur ces deux derniers qui ont une histoire secrète.

Ces calices 1^{er} coq se caractérisent par une très grande sobriété quasiment sans ornementation, et les confrères, rebutés par leur nudité, les mettent dans un coin, sans se douter qu'ils ont là un témoignage émouvant du retour de la foi, sitôt passée la tourmente révolutionnaire.

Seul le calice de Couze mérite une mention particulière : le grand « nœud » ovoïde, seul, est décoré et en pur style Empire, avec de larges guirlandes. Ce calice mériterait d'être inscrit au registre complémentaire, en raison de sa date, mais surtout de cette sobre — et rare — décoration Empire.

Quant au calice de Mortemart, Jean Secret l'a fait déposer aux Eyzies. Son histoire doit être très curieuse : il porte le poinçon « 1^{er} coq » mais, par scrupule ou méfiance, il a été de nouveau contrôlé lors de la Restauration ; on trouve, en effet, rajouté, le poinçon *tête de vieillard* qui a eu cours de 1819 à 1839. Il porte ainsi double contrôle : Empire et Restauration.

Par ces poinçons on peut constater que le mobilier sacré a été vite reconstitué en beaucoup d'endroits pendant le Consulat et l'Empire. Ensuite on trouve quelques poinçons de la Restauration, appelés « tête de vieillard ». Ils sont peu nombreux. Mais ces nouveaux vases sacrés ont une particularité notable : alors que les objets Empire sont très dépouillés, très sobres, ceux-ci sont très ornés et reprennent les lignes et les décors du XVIII^e siècle, parfois lourdement, comme le calice de Saint-Chamassy.

Les calices et ciboires de la 2^e moitié du XIX^e siècle, ne sont que la reprise des thèmes et genres du XVIII^e siècle, sans originalité et en moins spontané, pour s'achever par la fadeur du style Saint-Sulpice, copies affadies et sans imagination des styles antérieurs.

Par le relevé de ces poinçons, c'est avec une surprise relative que l'on retrouve traces des soubresauts de l'histoire, là où on s'y attendrait le moins : dans le mobilier liturgique.

Les deux croix de procession qui font l'objet de cette note viennent enrichir un peu le mobilier sacré si peu abondant pour les périodes pré-révolutionnaires.

Abbé PINCOS *

* 24510 Saint-Alvère

Inventeurs périgourdins (1791-1844)

« Inventaire d'inventeurs » : tel aurait pu être le sous-titre de ce texte.

Activité fondamentale de la société technique, l'invention, dans sa dimension historique, mérite l'attention du chercheur.

Le petit nombre d'inventeurs périgourdins durant la période considérée, a permis à l'auteur d'établir une liste quasi-exhaustive des brevets attribués.

L'étude, qui s'inscrit dans un cadre à caractère strictement juridique, coïncide plutôt bien à cette phase d'industrialisation et de croissance extensive, que nombre d'économistes situent de 1815 à 1845.

En France, avant 1790, aucune protection particulière n'était accordée aux auteurs de découvertes industrielles. L'échec de Turgot devait précisément confirmer la résistance de la France de l'Ancien Régime à intégrer certains atouts économiques du « modèle anglais »¹.

Si en abolissant indistinctement tout ce qui portait le nom de privilège, l'Assemblée Constituante méconnut d'abord le droit des inventeurs eux-mêmes, elle ne tarda pas à légiférer sur un code des brevets. Le décret du 25 mai 1791 définit ainsi la première réglementation nationale sur la propriété des auteurs d'inventions ou nouvelles découvertes de tout genre. Confirmé par la constitution de l'an III, le texte ne sera réécrit qu'en 1844².

1. L'Angleterre produit en moyenne un nombre triple de brevets industriels de 1770 à 1790, avec des applications industrielles beaucoup plus rapides. Voir Asselain (Jean-Charles). *Histoire économique de la France*, 1984. Tome 1, p. 98.

2. Loi du 5-8 juillet 1844.

Le législateur promulguera ³ de 1791 à 1844 près de 15.000 « brevets d'invention, de perfectionnement ou d'importation » ⁴. Une quarantaine d'entre eux concerne des Périgourdins dont nous avons établi la liste ci-après.

Les Archives départementales de la Dordogne conservent, dans la série N, le registre préfectoral des demandes de brevets⁵. Ouvert tardivement, en 1829, il contient 30 demandes ⁶ enregistrées sous la loi de 1791. Il faut y ajouter celles déposées directement à la Préfecture de Paris par des Périgourdins. Dans ce cas, l'inventeur fait intervenir le plus souvent un représentant, soit son associé, soit un avocat.

Le cadre social et professionnel des inventeurs de la Dordogne est varié. Nous avons relevé 8 artisans, 7 propriétaires, 2 pharmaciens, 1 médecin, 1 dentiste, 1 enseignant, 1 notaire. Par ailleurs, notre catalogue d'inventeurs comprend trois sociétés commerciales : les forges Festugières, la fabrique de papier Prat-Dumas et la Compagnie Laforest.

Conséquemment, les secteurs ou filières d'activité concernés sont très divers : papier (5 brevets), métallurgie (4), textile (3), mécanique générale (2), médecine (2), services (2), mécanique de précision (1), autres (10) ⁷.

Pour la géographie, la meilleure « productivité créative » appartient au Bergeracois qui rassemble, devant Périgueux, le plus grand nombre d'inventeurs et de brevets déposés.

*
* *

AGUILA (Antoine), fumiste, demeurant à Périgueux, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 31 mai dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un procédé qu'il nomme *procédé Aguila*, propre à empêcher les cheminées de fumer et à utiliser, pour le chauffage des appartements, la chaleur entraînée par l'air et les vapeurs qui s'échappent des foyers (Ordonnance du 19 mai 1836).

BEAUREPAIRE (comte de). Voir Dufaure de Montmirail.

BOUCHON (Louis), domicilié à Bergerac, département de la Gironde (sic), auquel il a été délivré, le 7 octobre dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour des procédés de fabrication de pots et coquemars en fonte de fer. (Ordonnance du 9 juillet 1817).

BOUDON. Voir Ducarpe de Lorgère.

CARRE (Pierre-Casimir), pharmacien, demeurant à Bergerac, départe-

3. Une ordonnance insérée dans le *Bulletin des Lois* proclame tous les trois mois les brevets délivrés.

4. Arch. départ. de la Dordogne, N8 et N9.

5. Dont 50 % de 1833 à 1844 et 75 % de 1830 à 1844.

6. 24 brevets d'invention, 2 brevets de perfectionnement, 2 cessions partielles de brevet et 2 modifications de demande.

7. Brevets d'invention exclusivement.

ment de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 23 février dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de dix ans pour un moule pour la fabrication des filtres, qu'il appelle le *moule-filtre de Carré de Bergerac*. (Ordonnance du 15 mai 1843).

COMPINGT (Jean), demeurant à Bergerac, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 15 juin dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de quinze ans, pour un baume dit *baume antiphlogistique de Compingt*, propre à la guérison de différentes maladies et spécialement, 1° lésions artérielles et veineuses ; 2° l'hémoptysie ; 3° les pertes utérines ; 4° l'hématurie, en général toutes les hémorragies actives et passives ; 5° les inflammations en général ayant pour cause une surexcitation dans la circulation sanguine. (Ordonnance du 9 septembre 1840).

CONTE (Numa), horloger, demeurant rue de Taillefer, à Périgueux, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 10 février dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un mouvement dit *mouvement invisible*, propre à conduire les aiguilles sur un cadran de seize pouces de diamètre et à être appliqué sur une glace, un trumeau, etc. (Ordonnance du 2 mai 1837).

DETERMÉ⁸ (Pierre-Antoine), docteur en médecine, demeurant à Bergerac, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 10 juin dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour une seringue qu'il nomme *hygiéni-médicale*. (Ordonnance du 9 juillet 1841).

DUCARPE de LORGERE (Jérôme), LARONDE (Pierre) et BOUDON Jeune (Jean-Baptiste), demeurant les deux premiers à Périgueux et le troisième à Bergerac, département de la Dordogne, auxquels il a été délivré le 7 février dernier, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de quinze ans, pour un procédé de fabrication de toute espèce de vêtements pour hommes et de jupes pour femmes, en drap, feutre, laine, et sans couture, applicable notamment à la fabrication des vêtements pour l'habillement de l'armée de terre et de mer. (Ordonnance du 12 mai 1842).

DUFAURE de MONTMIRAIL⁹ (Antoine-Aubin), de Beaumont, département de la Dordogne, représenté à Paris par M. Raynaud, demeurant rue du Temple, n° 119, auquel il a été délivré, le 26 octobre dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour une nouvelle giberne. (Ordonnance du 8 février 1837).

DUFAURE de MONTMIRAIL (Pierre), représenté à Paris par M. Raynaud... auquel il a été délivré le 5 mai dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour des perfectionnements apportés dans les boucles-agraves. (Ordonnance du 30 juillet 1838).

8. De Ternes.

9. Ou Du Faure de Montmirail. Famille citée par A. de Froidefond dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord*, p. 198.

Le même, demeurant à Paris, rue de Tournon, n° 5, auquel il a été délivré, le 7 décembre dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention et de perfectionnement de dix ans, pour une bride à mors sans gourmette. (Ordonnance du 1^{er} février 1844).

Le même, propriétaire, et DE BEAUREPAIRE¹⁰ (Anne-Victor-Hippolyte), représentés à Paris par M. Perpigna, demeurant rue de Choiseul n° 2 ter, auxquels il a été délivré le 30 septembre dernier, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention et de perfectionnement de quinze ans pour des boucles-bascules sans ardillon. (Ordonnance du 15 Novembre 1840)¹¹.

DURANDAU (François-Baptiste), demeurant à Périgueux, rue Limogeanne, n° 28, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 12 avril dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour de nouveaux séchoirs à tambour, à roue, à sept cylindres et à trois cylindres, propres à sécher le papier des fabriques à bras, au moyen d'une nouvelle application de la vapeur. (Ordonnance du 15 juillet 1837)¹².

FESTUGIERES Frères, maîtres de forge à la Forge-d'Ans, commune de la Boissière-d'Ans, canton de Thenon, département de la Dordogne, auxquels il a été délivré le 22 août dernier, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de dix ans pour un laminoir à un seul cylindre, ou à matrice, propre à fabriquer des biscatens, des balles et divers ouvrages de serrurerie, quincaillerie et ferronnerie, qui se fabriquaient précédemment à l'étampe. (Ordonnance du 7 octobre 1831).

Les mêmes... auxquels il a été délivré, le 30 janvier dernier, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour des ferrures de roue dites à *bosses étirées*, et percées au moyen de laminoir. (Ordonnance du 5 mai 1833).

Les mêmes et Compagnie, demeurant à Périgueux... auxquels il a été délivré, le 31 août dernier, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour un procédé de perfectionnements apportés dans la fabrication du fer feuillard battu, pour cercles de futailles. (Ordonnance du 15 novembre 1840).

FEYTAUD (Urbain-Raymond), imprimeur, demeurant à Nontron, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 30 novembre 1840, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour un procédé d'emballages en commun dits *emballages sociétaires*. (Ordonnance du 31 janvier 1841).

10. Pierre Du Laure de Montmirail et le comte de Beaurepaire se sont associés à Paris le 20 septembre 1838 sous la raison commerciale « De Beaurepaire et Compagnie » afin d'exploiter le brevet d'invention acquis la même année, d'un nouveau procédé de purification (Ordonnance du 18 décembre 1839).

11. 8 brevets de perfectionnement.

12. Brevet déclaré en nullité, par ordonnance du 1^{er} janvier 1841, faute du paiement de la seconde moitié de la taxe.

HELFFENBERGER (Denis-Joseph-Marie), demeurant à Bergerac, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 27 mars dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour un moulin à blé à double cylindre. (Ordonnance du 5 mai 1833).

Le même... auquel il a été délivré, le 3 avril dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un multiplicateur de force applicable à toute espèce de moteurs. (Ordonnance du 31 juillet 1834).

LAFORÉST (Jacques)¹³ et Compagnie, demeurant à Limeuil, département de la Dordogne, et faisant élection de domicile à Paris, rue Neuve-Saint-Nicolas, n° 2, boulevard Saint-Martin, auxquels il a été délivré le 10 juin dernier, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour des procédés propres à la fabrication du papier velin, avec la chevette du chanvre non roui. (Ordonnance du 15 juillet 1824).

LARONDE. Voir Ducarpe de Lorgère.

LAROCHE (François-Toussaint), demeurant à Bergerac, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 24 mars dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un procédé dit *procédé de Laroche*, propre à prévenir les méprises dangereuses dans la distribution et la vente de médicaments. (Ordonnance du 12 mai 1842).

LASSERRE (Pierre), maire de Condat-sur-Vézère, Dordogne, représenté par M. Melisurgo, demeurant rue des Champs-Élysées, n° 7, à Paris, auquel il a été délivré, le 11 mai dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'importation de dix ans pour une machine appelée tour à fabriquer les chaînes en fils métalliques. (Ordonnance du 9 septembre 1840).

LAVAUD (Antoine)¹⁴, professeur d'écriture, demeurant à Périgueux, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 28 septembre dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour une méthode propre à écrire quatre genres d'écriture en vingt leçons et dix en soixante, qu'il appelle *calligraphie française*. (Ordonnance du 14 octobre 1827).

Le même... auquel il a été délivré, le 3 juillet dernier, le certificat de sa demande d'un brevet de perfectionnement et d'addition de dix ans pour une méthode simultanée, ou l'art d'apprendre à lire par le moyen de l'écriture en deux mois, et le tout en trois mois. (Ordonnance du 4 novembre 1829).

Le même, maître d'écriture, et Mignot, mécanicien, demeurant à Périgueux, département de la Dordogne, auxquels il a été délivré, le 23 juillet

13. Administrateur gérant avec Hippolyte Berryer de la Compagnie sanitaire à Paris et auteur de plusieurs ouvrages sur le traitement mécanique du chanvre et du lin. (Paris, 1822-1826).

14. Auteur de *Anagnosographie ou Art d'apprendre à lire et à écrire et calligraphier*, Paris, Brunot-Labbé (s.d.).

dernier, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un procédé de satinage des papiers, des impressions et des dessins, procédé qu'ils nomment *satinage parchemin*. (Ordonnance du 28 novembre 1844).

LEBRIAT (Pierre), cordonnier à Périgueux, faisant élection de domicile à Paris, rue et hôtel Grenelle-Saint-Honoré, auquel il a été délivré, le 22 août dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un emporte-pièce mobile appliqué aux semelles de chaussures. (Ordonnance du 17 octobre 1834).

MIGNOT. Voir Lavaud.

MONNEREAU. Voir Rambaud.

PERNOT de ROUSSENNE (Pierre-François), dentiste-mécanicien, demeurant à Bergerac, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 14 juin dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un appareil dit *gazo-zinc-chalumeau*, propre à remplacer avec de très grands avantages le fourneau à réverbère. (Ordonnance du 9 juillet 1841).

PRAT-DUMAS (Pierre) et Compagnie, fabricant de papier à Couze, canton de Lalinde, arrondissement de Bergerac, département de la Dordogne, auxquels il a été délivré, le 12 octobre dernier, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour un procédé de fabrication d'un papier à filtrer qu'ils appellent *filtre rond*. (Ordonnance du 12 avril 1843)¹⁵.

PRISSONET (Pierre), tisserand, demeurant à Bergerac, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 28 décembre dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un pousse-navette qu'il appelle *pousse-navette-Prissonet*. (Ordonnance du 12 avril 1843).

RAMBAUD (Pierre), notaire, et Doumarès (Jean)¹⁶, demeurant à Eymet, arrondissement de Bergerac, département de la Dordogne, auxquels il a été délivré, le 28 novembre dernier, le certificat de leur demande d'un brevet de perfectionnement de dix ans pour des perfectionnements apportés à la chasse dite à la Doumarès. (Ordonnance du 10 février 1830).

Les mêmes et MonnerEAU (Jean), demeurant à Bergerac, département de la Dordogne, auxquels il a été délivré, le 31 octobre dernier, le certificat de leur demande d'un brevet de perfectionnement de quinze ans pour un perfectionnement qu'ils nomment *moteur lance-navette à la Doumarès-Rambaud-MonnerEAU* ajouté à la chasse à tisser dite à la Doumarès. (Ordonnance du 11 février 1835).

15. Un brevet de perfectionnement. (Ordonnance du 15 mai 1843).

16. Originaire de Villereal (Lot-et-Garonne). La chasse à lissus dite à la Doumarès a été brevetée par ordonnance du 12 octobre 1826.

ROUCHON (Antoine), demeurant à Bergerac, département de la Dordogne, auquel il a été délivré, le 7 août dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour des moyens simples, faciles et économiques propres à annihiler du chanvre et du lin toutes les parties nuisibles à la santé de l'ouvrier. (Ordonnance du 9 octobre 1832).

Francis A. BODDART *.

* 24160 Saint-Martial-d'Albarède.

Jean Galmot

Il est des personnages qui proposent d'eux-mêmes les titres des conférences qui leur sont consacrées. Jean Galmot, qui fut, aussi, écrivain et poète, a publié deux livres : *Quelle étrange histoire...* et *Un mort vivait parmi nous*. A la vérité, je voulais me contenter d'essayer d'évoquer et de reconstituer les attaches périgourdines et les étapes, sur le sol qui est le nôtre, de ce conquistador des temps modernes, bref de conter comment, il y a un siècle et moins, un mort avait vécu en Périgord.

Mais il m'a semblé, lors de l'annonce faite à notre Compagnie, avoir entendu, tout haut ou tout bas, nombre de nos collègues se poser la question : « Mais qui était donc Jean Galmot ? » Alors j'ai envie de panacher les deux titres de ses ouvrages et de ne plus faire l'économie de « l'étrange histoire » de cet homme extraordinaire.

L'héritage du sang

Quand il sera parvenu au faite de sa puissance et de sa gloire, Jean Galmot confiera à l'un de ses nombreux secrétaires le soin de rechercher ses origines familiales et cèdera quelque peu à la tentation, fréquente et vénielle, d'aménager ou d'enjoliver l'arbre et ses racines. Dans sa famille, vivante actuellement, l'on continue à affirmer que les Galmot — comme les Talbot - seraient d'origine anglaise. Durant des guerres lointaines, aux limites de l'Agenais, un soudart entreprenant aurait soulevé la quichenotte d'une bergère peu farouche et aurait abandonné l'arbalète pour saisir l'aiguillon du beau-père. Peut-être est-ce le même, lassé de cultiver le froment, qui aurait été proposé, selon de vieux grimoires, à la garde de la

porte fortifiée de Monpazier ? Ce sont là de vieilles traditions et de charmantes hypothèses.

Au siècle dernier, les certitudes sont bien différentes. La France de Napoléon III s'acheminait vers le régime parlementaire et le duc de Morny venait de mourir. A Paris, la question romaine, l'affaire du Mexique, la future Exposition universelle du Champ de Mars alimentaient les gazettes et échauffaient les têtes politiques. En Périgord l'été était torride, les moissons belles et les vendanges prometteuses. Le soleil d'août inondait la vallée du Dropt depuis sa source, Cap del Dropt, autrement dit Capdrot, et ocrail les colombages de la cité de Monpazier.

Capdrot, à cette époque, 1.177 habitants ; Monpazier 1.025 : deux communes importantes et souvent rivales. L'une, orgueilleuse de sa bastide fondée en 1284 ; l'autre, fière de son archiprêtre, de sa collégiale riche de douze chanoines et vingt-six prêtres, plus encore de cette Vierge Noire, mystérieusement enfouie dans les murs de son église et vers laquelle on avait pérégriné depuis des siècles et des siècles.

Capdrot et Monpazier, en cette matinée d'août 1866, un moment réconciliées ; comme dans la *Guerre des Boutons* — ou presque — l'instituteur de la collégiale épousait la cabaretière de la bastide. A la « claquette », comme on dit chez nous, à cinq heures du matin, le cortège s'était mis en marche, au long des « andrones » de Monpazier, ces couloirs sombres qui séparent les maisons du moyen âge. Le maire, Fombelle, attendait les « novis » devant la mairie, ce vieux collègue des Recollets qui servait aussi d'école communale. C'était une nove modeste ; aux parents et aux amis s'étaient joints les quatre témoins réglementaires : le brigadier de gendarmerie Gintrac, le forgeron Mayonade, le facteur Vernal et aussi l'Etienne, Delayre de son vrai nom, le chevrier qui conduisait le troupeau entre les génévriers, sur les terres à lapin de la commune.

Un ménage peu fortuné. Le contrat, signé devant le notaire Rouby, réunissait les droits de succession des fiancés. Le peu qu'avait laissé à Auguste sa mère, Marguerite Bessou, et à la petite Anne ce qui lui reviendrait, quelque jour, des biens « de son défunt père ».

Après la mairie, comme il se devait, l'église. Et le curé Bouldoire qui bénit les alliances. Savait-elle, la petite mariée, en passant sous le porche de l'église, que l'inscription robespierrienne qui ornait — et orne encore — la façade avait été tracée par son grand'oncle », le citoyen Queille » très exactement le 8 messidor de l'an II ?

Et le soir, avant le tourain, l'on dansa la bourrée, sous les cornières, au son des vielles et des crincons.

Qui étaient-ils ces Barge et ces Galmot, dont l'étrange fils deviendra journaliste et aventurier, poète et milliardaire, homme d'affaires et député, l'homme le plus connu, le plus aimé et le plus haï de l'après-guerre ? Lui, Jean-Auguste, était le fils d'un autre Auguste qui n'avait rien d'impérial : un brave cultivateur qui semait les blés et engrangeait le maïs du côté

d'Alles ; un ménage courageux, comme on le fait par chez nous, qui avait « poussé » son petit vers les écoles et l'avait vu revenir avec fierté, muni de son Brevet élémentaire ; et quelle joie, à la ferme, lorsque la lettre de Périgueux était arrivée : cette nomination, à Capdrot, au-delà de la Bessède, de son premier poste d'instituteur.

Elle, la petite Anne, avait perdu toute jeunesse, son père, l'aubergiste de Monpazier. Il ne lui restait que sa mère, Anne Delluc, peut-être la lointaine parente de notre président ¹, encore que du côté de Cadouin l'on cousinait déjà, parlant par respect, comme les lièvres dans les jarissades. Les Barge étaient d'origine portugaise depuis que le marquis de Pombal, en 1760, les avait expulsés du pays de Vasco de Gama. Portugais et peut-être nobles, de cette noblesse qu'attribuaient généreusement les curés, dans leurs registres, et les notaires dans leurs actes. J'ai relevé sur des feuillets jaunis, qu'une des tantes d'Annette était dite de Barge et qu'un de ses oncles, volontaire national en 1793, « connaissait assez bien la manœuvre du 9^e bataillon pour y garder son emploi de capitaine ». Quant au patronyme Barge de Moisans, affirmé par Blaise Cendrars, il a dû disparaître, mystérieusement, de tous les registres.

Les racines de la gloire

Voici le ménage de l'instituteur installé à Capdrot, dans cette école communale dont les Archives départementales conservent le plan difficile. Jean-Auguste y vivra quatre ans au rythme des saisons et des jours, le temps que naisse son premier enfant, mort en bas-âge. Ce ne sera pas la seule épreuve de l'enseignant ; le maître d'école est tenté par la politique, collabore avec des journaux de l'opposition ; il sera républicain sous l'Empire et réactionnaire sous la République. La disgrâce arrive, avec la mise en congé. En 1873, Jean-Auguste Galmot est nommé, sans gloire, instituteur dans une bourgade de 259 habitants, Saint-Romain de Monpazier. Sans doute est-il devenu prudent, ou moins prolifique : en 1875 il reviendra à Monpazier, enseigner la lecture, l'écriture et le calcul durant quatre années.

Le dossier du père de Jean, je l'ai longuement compulsé, dans les cartons des Archives. L'instituteur occupa onze postes en douze ans, de Capdrot à Monpazier, de Monpazier à Saint-Romain, de Bergerac à Montpon, de La Rochebeaucourt à Augignac, de Vendoire à Parcou, puis à Saint-Crépin de Richemont.

Une mutation, ou presque, par année, le fait est important et peut étonner, l'enseignant n'est pas bien riche ; son traitement, en début de car-

1. Le patronyme Delluc n'est pas rare autour de Cadouin. On remarque, entre Jean Galmot et le cinéaste Louis Delluc, quelques coïncidences curieuses : nés chacun aux confins de la Bessède (respectivement en 1879 et 1890), ils interrompent leurs études en rhétorique supérieure pour se lancer dans le journalisme. Ils font chacun leurs débuts à Nice ; tous deux, volontaires pour partir à la guerre, se heurtent à une réforme. Leur destin sera différent, mais tous deux mourront prématurément : J. Galmot dans des conditions mystérieuses à 49 ans, L. Delluc, à 35 ans, d'une tuberculose aiguë.

rière, s'élève à deux-cents francs ; il élève sept enfants et les quatre orphelins de son frère : treize bouches à nourrir, matin et soir. Alors Jean-Auguste, à Bergerac, se lance dans des affaires d'assurances compliquées et hasardeuses, si embrouillées et si ambiguës qu'il sera muté d'office, en 1884, à La Rochebeaucourt.

C'est aussi l'époque, qu'il me souvient d'avoir contée, des conflits politico-religieux, particulièrement aigus dans le Nontronnais où il vient de défaire ses valises et d'installer sa nichée. Les municipalités républicaines se méfient de ce nouvel instituteur « aux idées politiques douteuses », de ce maître d'école qui va à la messe, non seulement le dimanche mais chaque jeudi de la semaine, et, comble d'infâmie, fait élever ses enfants dans les écoles libres et les couvents. « Mon père », écrira plus tard Jean Galmot, « mon père était religieux. Le pouvoir scolaire était sous la domination maçonnique : jamais l'Etat ne voulut lui attribuer des bourses pour ses quatre fils et ses trois filles ».

Bref, les plaintes contre l'enseignant s'accroissent sur le bureau des instituteurs primaires. Galmot a-t-il réellement traité Marianne de « gueuse » ? A Parcoult a-t-il vraiment surnommé les élèves Gadra « la fouine », Texier « caserio », la femme Aubert « torchon de vaisselle » ? A des moments de colère, le maître a-t-il séparé la moitié d'une oreille d'une tête impertinente et rebelle, donné au petit Barbancé des coups de règles qui lui ont fait grossir le crâne ? On dit même que, par une nuit sans lune, il aurait bouché avec des petits cailloux la serrure d'une institutrice républicaine !

On dit et l'on dit. J'ai trop l'habitude de ce genre de plaintes, germées dans un microcosme communal, orchestrées par des édiles locaux, véhiculées, non sans quelque enflure, vers des fonctionnaires qui ne sont pas toujours partiels. En fait, il y a des inspecteurs attentifs et des inspections favorables. Mais tous les rapports s'accordent à affirmer que Jean-Auguste est devenu aigri, se croit méconnu et victime de machinations, commence à être atteint par l'idée de la persécution, « J'ai toujours connu mon père, écrira Jean Galmot, en révolte contre les puissants de la politique ». Honoré de la médaille de la République de San-Marin, refusé pour le Mérite agricole, un blâme officiel (1896) atteint le vieil instituteur et ravive ses ennuis cardiaques. Placé en congé illimité en 1898, il bénéficiera de la retraite l'année suivante.

Ce maître d'école, je l'ai rencontré, à Bordeaux, dans le salon de son petit-fils, au début de la semaine. Je veux dire que j'ai longuement scruté sa photographie, réalisée par un photographe de canton. Et je n'ai pas été étonné de trouver un regard énergique à la Déroulède, une bonté à la Schweitzer et un je ne sais quoi de douceur et de rêverie.

Les ailes qui poussent

Si j'ai, au début de cette causerie, un peu longuement évoqué la

famille de Jean Galmot, c'est que, depuis les longs jours où j'ai étudié la vie de cet homme hors du commun, une question lancinante se posait continuellement à mon esprit : Comment, comment de Monpazier, d'Augignac, de Parcoul et de Venduire, ce petit Périgourdin, ce jeune écolier était-il devenu, plus tard, coureur d'aventures ? On l'a écrit : « Monpazier n'est pas le site idéal pour entendre l'appel au large ; les mouettes ne se posent pas sur les maisons à colombages et l'ombre douce des cornières donne plutôt envie de paresser que de courir les Océans... »

Alors ? Alors il y a le Pech de Pauillac et le regard perdu, le soir, dans les brumes de la vallée. Et puis, cette forêt de la Bessède, ses carrefours et ses sentes, avant de connaître l'inextricable jungle guyannaise :

« Pendant les vacances scolaires, écrit-il, notre jeu était, à mes frères et à moi, de partir à l'aventure dès l'aube, sur le premier sentier que Dieu mettait devant nous et d'aller de la sorte jusqu'au soir à la conquête de l'horizon, caché par la colline voisine. Nous rentrions exténués, après d'inexplicables randonnées qui se prolongaient parfois plusieurs jours ; nous couchions dans les fermes où l'on trouvait, au départ du matin, les compagnons du Tour de France. Pendant des heures nous marchions côte à côte auprès des jeunes apprentis qui s'en allaient comme nous, au hasard des chemins ».

Ainsi, plus tard, Jean Galmot laissera aller ses souvenirs. Mais il ne se confiera pas du tout, par exemple son goût pour la lecture, et les parents et les voisins, inquiets, qui le découvraient, l'angélus du soir sonné, assis dans la forêt et dévorant Stevenson. Tout comme, dans sa sombre étude d'avoué, Antoine de Tounens laissait errer ses doigts sur une mappemonde, et plus tard, juché sur les piliers des Gérauds, Guy de Larigaudie rêvera à de grandes aventures.

Et puis, il y a le sang des Barge où coule, depuis le Portugal, la chaleur, le risque et la conquête. Du fond de sa prison, un soir de tristesse, Jean Galmot écrira : « Mes ancêtres portugais m'avaient donné le goût farouche des grandes aventures et l'instinct passionné de la liberté ».

La liberté ! Il y aura une chose sûre, bien sûre. L'écolier de la Roche Beaucourt, de Venduire, ou d'Augignac ne sera jamais, au grand jamais, instituteur comme son père. Il a connu le délabrement des écoles et des logis communaux ; le boubier de la cour de l'école, la friche du jardin et les trentes vitres qui manquent aux fenêtres de Parcoul. Il a vécu la zizanie et la médisance qu'engendrent les querelles villageoises, les fréquentes mutations, alors que fleurissent les marronniers de la communale. Jamais, pense le Jeannot, jamais se reedit le petit Jean, jamais se promet l'écolier, jamais il ne passera sa vie entre le pupitre et le tableau noir. Il ira tenter sa chance ailleurs, loin du préau et du Périgord, le plus loin possible, sans doute au bout du monde.

Il partira, et il sera journaliste. A 13 ans, il est né le 4 juin 1879, sa plume sergent-major avait rédigé, sur le papier quadrillé, le journal de son école. Un journal qu'il revendait cinq sous à ses petits camarades. Quinze ans plus tard, il sera un merveilleux journaliste et, quelque jour, son chiffre d'affaires quotidien atteindra en or, la fabuleuse somme de deux millions.

En attendant il est reçu au certificat d'études, le 31 juillet 1890, et, quand avant de moissonner les lauriers de la vie, chante *Prends ma couronne* dans une église de campagne qui m'est, pour le moment, inconnue.

Un brillant élève

Pour l'heure, le bout du monde n'est pas très loin. « On ne peut rien faire de ce garçon, disait mon père. L'étude l'ennuie, il ne rêve que de voyages ».

Et comme mon père était pieux, je suis entré à onze ans à l'Ecole Apostolique qui forme des missionnaires pour la Nouvelle-Guinée. Mes maîtres étaient des apôtres hâlés par le soleil des Tropiques, rompus aux souffrances des grands chemins haïssant le monde.

Les pères missionnaires enseignaient le culte de la liberté et le mépris de l'argent. C'est ainsi que je suis devenu l'un des hommes les plus riches de ma génération ; c'est ainsi que j'ai connu les juges et les prisons de la République... »

Je m'étais demandé, en lisant ces confidences, où Jean Galmot avait bien pu faire ses études. Son neveu m'a éclairé et m'a ouvert les archives familiales : un cahier d'écolier, taché d'encre violette, frappé du sigle de l'Ecole du Sacré-Cœur d'Issoudun ; un palmarès éloquent, daté de 1897, avec la moisson de presque tous les prix : français, histoire et géographie, bien sûr, mais aussi latin et grec, mathématiques et anglais. Le tout couronné par un prix d'excellence et le baccalauréat obtenu, le 28 juillet 1891, en Sorbonne, comme on disait alors.

A-t-il rêvé, à son tour, missionnaire ? C'est le secret de sa vie ; mais les exigences du célibat sont rudes et le désir d'une totale liberté trop grand. Il ne sera pas « apostolique » et le voici bachelier à Evreux, admissible à l'école normale de Saint-Cloud, élève de « rhétorique supérieure » au lycée Malherbe de Caen. Il a vingt ans, et il s'ennuie. Partir, vivre l'aventure. L'armée ne veut pas de lui, l'ajourne, l'exempte et lorsqu'il voudra, au moment de la guerre s'engager volontairement, le réforme, de cette réforme n°2, qui exclut même un emploi « à l'arrière ».

Ni instituteur, ni étudiant, ni militaire. Alors ? le voici journaliste.

Le journaliste

Blaise Cendrars et François Vrigneau ont conté comment - rien n'est et ne sera ordinaire chez cet homme - Jean Galmot débuta au journal le

Petit Niçois. Comment, par hasard et indiscretion, il a connaissance du télégramme envoyé par le directeur, Cristini, réclamant d'urgence à Paris un « dépêchier » pour le journal ; comment, une heure après, il est embauché au salaire de 125 francs par jour.

Et c'est, tout de suite, la révélation. Le petit échetier est brillant ; il n'a pas son pareil pour esquisser les portraits des édiles de Nice, révéler les dessous inédits de l'Affaire Dreyfus, conter avec brio une bataille de fleurs qui n'a pas eu lieu en raison des intempéries. Et, écrira-t-il plus tard : « Lorsqu'il n'y avait pas de faits divers, j'en inventais... Par un désolant été de sécheresse, j'arrosais la rubrique des reportages de l'étourdissante histoire du Calabrais qui incendiait les fermes dans la montagne et violait les filles au carrefour des chemins. Deux cents hommes de troupes battirent en vain les fourrés de la région de Grasse le parquet se transporta à Villeneuve-Loubet où il se tint en permanence pendant huit jours ».

La presse de Paris dépêcha ses meilleurs envoyés spéciaux ; Caran d'Ache illustra une page du Journal par la recherche du Calabrais fantôme, toutes les revues et tous les chanteurs de France célébrèrent le bandit introuvable. Le tirage du journal suivit la hausse du thermomètre.

Un thermomètre qui grimpe, car les canulars s'accumulent. En 1905, son article sur de prétendus bandits de Pégomas alerte de nouveau la force publique ; une compagnie de chasseurs alpins sillonne le pays ; le curé, innocent et inoffensif de Pégomas est arrêté ; les gens se taisent, les lecteurs sourient, le directeur du *Petit Niçois* est ravi. Un directeur qui enferme à clef, dans son bureau, Jean Galmot, jusqu'à la rédaction d'un feuilleton extraordinaire, « La Redoute rouge » qui va assurer au jeune journaliste, pour un temps, la célébrité et, pour toujours, l'Amour.

L'Amour

Elle s'appelait Mariane, elle avait des yeux bleus et de belles nattes blondes. Plus tard, lorsqu'il rédigea *Quelle étrange histoire*, il écrira, de son écriture fine et passionnée : « A l'enfant arrêtée à mi-côté, à Nice, sur un chemin bordé de roses... »

C'était la fille d'un vice-consul, de ces consuls comme on les faisait à la Belle Epoque, le vice-consul d'Amérique auprès de la cour de Russie. Un diplomate qui préférait le soleil de la Riviera aux brouillards de Saint-Pétersbourg.

Jean Galmot venait de lui dire, entre les roses du sentier : « Je vous aime parce que vous êtes jolie, adorablement jolie. Epousez-moi, vous aurez un château, vous aurez des bijoux ». Soixante-dix ans après, dans sa pauvre fermette du Libournais Marianne évoquera cette rencontre, cette admiration, ce coup de foudre : « J'admirais tellement son intelligence que je l'ai épousé ».



Jean Galmot en Guyane vers 1918.



Madame Galmot à Montfort vers 1920.



L'avion de Galmot dans la plaine de la Dordogne près de Montfort.

Le mariage eut lieu, en présence du préfet, à la mairie de Nice et à l'église américaine le 24 octobre 1905. Il lui avait dit : « Vous aurez un château, vous aurez des bijoux... » Pour l'instant la dot, considérable, épongea les dettes, servit à acheter l'auto, à payer les réceptions, les dîners, les soirées au casino, les aléas de la roulette.

Les débuts de l'Aventure

Le consul, pratique et inquiet, convoqua ce gendre charmant et gaspilleur. Il lui parla d'un placer qu'il avait autrefois acheté en Guyane et dont il n'avait ni nouvelles ni profit. Il évoqua d'autres placers aux noms fabuleux : « Délices », « Réussite », « Avenir », les chercheurs d'or et les bagnards, les essences de bois de rose, l'extraction du balata, autant de mirages qui allument les yeux fiévreux du journaliste. Belle occasion aussi de calmer quelque peu le prodigue.

Jean Galmot s'enthousiasme, boucle ses valises, bondit à Amsterdam. Sait-il, sur le Van Dyck, le vapeur cahoteux qui l'amène vers la Guyane, oui sait-il, l'occupant de la cabine n°15, que commence une extraordinaire aventure ? Peut-être. Il confiera, plus tard, à son ami Dorsenne : « La vie, c'est le rêve que nous portons, que nous vivons par-delà le monde opaque... La vie quotidienne est un état que nous subissons comme ce vêtement de drap, ces chaussures, ce chapeau auquel il a bien fallu s'habituer ; la vie de rêve qui vibre par-delà cette vie matérielle, voilà la vraie vie. C'est pour elle que nos artères battent, c'est par elle seule que nous touchons le bonheur. Ceux qui connaissent cette vie sont les maîtres du monde : les hommes qui l'ignorent font partie du troupeau des esclaves et des bêtes... » Jean Galmot allait, en peu de temps, devenir l'un des maîtres du monde financier de Guyane et d'Europe.

Il visite d'abord le placer du beau-père : douze jours accroupi dans une pirogue, sous un abri de feuilles, neuf jours de pluies incessantes ; il mange du caïman, de la chair gélatineuse de singe ; il découvre les maraudeurs d'or, ces cinq mille hommes groupés en des centaines de cases. Jean Galmot sera mineur lui-même dans les placers ; il écrira : « J'ai connu la boue jusqu'au ventre et l'ombre puante de la forêt qui donne la fièvre dix jours par mois ; oui, j'ai soutenu contre la nature une lutte où les meilleurs succombent ».

Et comme il ne succombe pas, et comme il lui faut bien vivre, le voilà employé à la maison Chiris, de Grasse, laquelle exploite le bois de rose pour la parfumerie. Galmot, de son œil aigu - le regard d'un gerfaut, dira Jean-Louis Galet - juge la situation, critique, agit. De 15.000 kilos de bois de rose exportés, on passe, en peu de temps, à 90.000. En plus, un voilier affrété par le jeune associé, assure un convoi direct Cayenne-Grasse. Il est temps, pour l'homme d'affaires, de voler de ses propres ailes. Il crée ses

propres comptoirs à la Guadeloupe, à la Martinique, au Vénézuéla et à la Réunion, à Porto-Rico et au Panama, à Trinidad et jusqu'aux Indes. La « Société des mines d'or du Maroni » ouvre ses bureaux à Paris. Quarante-deux bateaux à voile, sous son pavillon, sillonnent les mers infestées - nous sommes en 1914 - de sous-marins allemands. Un seul sera torpillé.

C'est l'heure du succès, et de la fortune. Galmot fonde des entrepôts à Bordeaux, au Havre, à Nantes, à Marseille. Il fait traiter en France l'or de la Guyane, tourner les bois des tonneaux à Carcassonne, purifier la gomme de balata à Asnières, crée à Cayenne trois usines pour distiller le bois de rose. La France en guerre a besoin d'or, de rhum aussi pour les soldats des tranchées et, en 1918, pour conjurer la grippe espagnole. Jean Galmot lance une nouvelle marque de rhum, le rhum « Adam », invente le slogan : « Adam le premier rhum comme Adam le premier homme ». Il expédie 50.000 hectolitres de rhum vers la France - plus tard, il sera accusé d'avoir, à cette époque, réalisé un bénéfice de près de 30 millions de francs, de francs-or de nos grand-mères.

A ses voiliers, il va bientôt ajouter une deuxième flotille, celle de ses avions. Galmot lance les bases d'une organisation aérienne de la Guyane ; désormais ses avions, d'anciens engins de la guerre qui viennent d'être réformés, dansent une ronde incessante entre Cayenne et Saint-Laurent du Maroni, au dessus de la forêt et des savanes. En avril 1919 il est à bord du premier avion de tourisme qui relie Paris-Bordeaux en moins de quatre heures. Avec ses propres appareils (le « Jean Galmot » 1 et 2), il va organiser le premier tour de France aérien et projette, avec Nungesser, de lancer l'aviation commerciale en Amérique Centrale.

En plein ciel et en pleine gloire, il rêve aussi de politique et en mesure les aléas et les dangers. Il écrit, en 1919 : « Le domaine colonial de la France appartient à un petit groupe de grandes firmes qui contrôlent la vie économique de l'Empire d'outre-mer. J'ai entrepris d'affranchir de la domination qui les opprime les planteurs et les petits colons qui, comme moi, sont partis de rien. Je m'attaque à un adversaire tout puissant ».

Sollicité par la quasi-unanimité des maires et des conseillers généraux de la Guyane, Jean Galmot se présente à la députation. Il est élu le 30 novembre 1919 par 2 368 voix contre 824 à son concurrent. Cayenne, la Guyane, connaissent des jours de liesse. On boit, on rit, on chante

*Galmot poté la liberté
La Guyane ké délivré
Galmot, papa Galmot...*

Le jeune député siège à la commission de la Marine marchande, à celle des Colonies et des transports aériens. Il ne sera l'auteur que d'une seule proposition de loi, celle tendant à créer la Loterie Nationale. L'Assemblée, indignée repousse cette proposition qu'elle juge immorale »...

Galmot et le Périgord

A-t-il, pour autant, cet explorateur, cet aventurier, ce commerçant habile et ce jeune député taciturne, a-t-il, pour autant, oublié le Périgord ?

Non, certes, moins que jamais. Il a écrit dans ses *Souvenirs* : « J'aime, d'une façon filiale et poignante, un village où je suis né, en Périgord. De vieux murs, couverts de lilas au printemps, l'encerclent. Les gens, sur le pas des portes, sont de vieilles gens immortels. Et dans les champs où tous les arbres se connaissent, des hommes et des femmes que le temps n'atteint pas, travaillent et chantent, ce sont les miens ». Peu après, du fond de la brousse, il confie à l'une de ses soeurs : « Mon rêve n'a pas varié : je veux une ferme, un maison blanche avec des terres et des prés, en Périgord. Là, j'installerai mes vieux parents et mes soeurs. Ce rêve, je veux le réaliser : les Galmot sont une secte, il faut qu'ils vivent ensemble.

C'est vrai, les Galmot sont nombreux. En 1905, à Monpazier, *l'Almanach diocésain* recense les forces vives. J'ai lu : chef-cantonnier : Galmot ; aubergiste : Galmot ; charcutier : Galmot ; maréchal-ferrand : Galmot ; douze ans plus tard, à la rubrique de la commune de Vitrac, on pourra ajouter : châtelain : Galmot.

Il avait dit à Marianne « Vous aurez un château » et il découvre Montfort. « Il restait encore, en France », écrit-il à Madame de Caillavet, mère de Simone André-Maurois, « il restait encore en France un coin ignoré du Club des Cent, du bétail en troupeau de l'Agence Cook... des maisons aux toits de pierre, des vallées tantôt lourdes de noyers trapus et noirs, tantôt délicates et élégantes sous les peupliers argentés et dominant l'horizon dans une brume opale, des citadelles qui sont les statues de ce peuple, des bastides où vivent l'âme de nos pères... Loin du chemin de fer, au bord d'une forêt millénaire peuplée de sangliers, de renards et de loups, Montfort, Madame, avait gardé les portes, les enceintes, les murs et les fossés du Moyen Age ».

Jean Galmot acheta Montfort et ses quatre métairies à la famille Pomarel, en 1917 et y fit de fréquents et brefs séjours, entre deux visites à ses comptoirs et les séances à l'Assemblée. Il y retrouvait Marianne et leur fils, Robert, handicapé et leurs chats préférés (il eut toujours six chats). Généreux envers les habitants du village, il reçut du conseil municipal de Vitrac, le 21 juillet 1919, le titre de bienfaiteur de la commune.

Ayant fait filmer, le 11 novembre 1919, à Paris, le défilé de la Victoire, il n'hésita pas à faire transporter les premiers cinéastes à Montfort, dans son avion personnel qui atterrit dans les prés au milieu d'une population ébahie et enthousiaste. Le défilé fut projeté dans la cour intérieure du château, sur de grands draps blancs que l'on avait tirés des armoires. Montfort, avec Lauzun, fut revendu, en 1921, à la famille d'un assureur de Périgueux.

Les affaires commerciales au-delà des mers n'empêchaient pas, à

Montfort ce touche-à-tout de génie de songer aux industries périgourdines et quercynaises. La famille garde encore des dossiers d'étude, des projets d'exploitation réalisés par Galmot et ses frères pour remettre en valeur les mines d'or de l'arrondissement de Figeac et le gisement de plomb de Gramat. Chez nous, il réouvrit les carrières de plâtre, exploitées dès 1858, de Sainte-Sabine et commença à extraire des terres de couleur, ou terres d'ocre, sur la commune de Saint-Geniès.

Le temps des Procès

Il était inévitable que cette réussite, cet empire extraordinaire fondé par son génie, attirât la jalousie, la concurrence, voire la haine de ses ennemis politiques et de ses rivaux en affaires. L'année 1919 voit déferler, en France, une véhémente campagne de presse, orchestrée par la *Lanterne*, contre les profiteurs de guerre. Boret, ministre du Ravitaillement, dépose, en juin 1919, une plainte en spéculation contre Galmot. Aux termes d'un an d'instruction, le non-lieu est décidé. Ses adversaires ne désarment pas. Le 9 mars 1920, la Commission parlementaire des marchés, sorte de chambre ardente des fournisseurs de guerre, a réuni 200.000 dossiers ; un seul sera étudié, celui des rhums qu'aurait fournis Jean Galmot à l'Intendance. Les journaux se déchangent. Le jour où l'interpellation va être lancée à la Chambre, Jean Galmot reçoit un télégramme, souligné en rouge : « Aujourd'hui mise à mort de Jean Galmot ». Le député se défend, courageusement et brillamment : 575 voix (contre 2) vont repousser la conclusion de la Commission des marchés.

Un mois, jour pour jour, de répit, et voici une nouvelle plainte, celle des banques de province et la la Banque industrielle de Chine. Elles ont prêté 23 millions de francs à Jean Galmot sur des garanties (la marchandise de ses entrepôts) qui s'avèrent inexactes ; elles réclament la levée de l'immunité parlementaire du député de la Guyane. Galmot, à la chambre, se lève et va lui-même demander cette levée. « Il y a encore des juges en France » dira-t-il d'une voix cassée.

Les choses ne traînent pas ; l'écu de Cayenne est arrêté le 1er avril 1921 : menottes au poing, il est transféré à la Santé, dans un cachot humide où grouillent les rats. Il y restera plusieurs mois. De sa prison il écrit à son ami Dorsenne :

« Ce cachot est lugubre, humide et glacial. Je le remplis des rêves d'autrefois. Je suis comme un oiseau sauvage dans une cage où je serre mes griffes aux barreaux. Il fait si froid, si froid, à mes épaules de paludéen... et je ne vois pas le ciel dans mon cercueil... »

Des messages de la France entière, des lettres touchantes adressées à « Papa Galmot » de la Guyane, lui parviennent. Sa sœur, religieuse, se

propose de venir auprès de lui ; Marianne lui cable : « dispose de tous nos biens » ; son fils Robert, qui sombre vers la démence, trace maladroitement quelques lignes, tachées d'encre violette : « Mon papa, quand je serai fort, je te vengerai ». Ce soir-là, pour la première fois, ses gardiens ont vu Jean Galmot pleurer.

L'instruction des deux mille dossiers de cette affaire est interminable, partielle, semble-t-il, toujours douloureuse et humiliante, malgré les efforts de son avocat, Me Henri-Robert. L'inculpé souffre de l'intestin ; une mesure de liberté provisoire est envisagée. Galmot se dresse sur sa couche de malade, réclame de quoi écrire, envoie au Garde des Sceaux, Bonnefoy, une des lettres les plus fières qu'il rédigea de sa vie :

« Il me reste encore assez de forces, M. le Garde des Sceaux, pour venir vous dire que je ne veux ni de votre pitié, ni de votre indulgence. Si la mesure que vous allez prendre est une faveur, je n'en veux pas. Si je dois vous avoir la moindre gratitude du geste que vous allez faire, je n'en veux pas. Il n'est pas un jour de ma vie, depuis que je suis entré dans la bataille pour l'existence, où je n'ai combattu les hommes de votre parti et de votre caste. J'ai hérité cette haine de mon père, et de plus de vingt générations d'aïeux révoltés contre leurs oppresseurs... C'est la certitude de la victoire finale qui m'a donné le courage de résister jusqu'ici. Et je résisterai encore parce qu'il y a, dans un village du Périgord, une femme très vieille, très pauvre, qui prie à chaque heure du jour pour son fils, parce que ma femme et mon enfant, et des milliers de compagnons de travail ont confiance en moi et m'ont soutenu de leur ardente affection. Pour eux, pour ceux que j'aime, pour moi-même, pour mon passé où il n'y a pas eu une défaillance pas un jour sans labeur, je n'ai pas le droit d'accepter une faveur de vous... »

Le procès fut jugé le 17 décembre 1923. Jean Galmot fut condamné à un mois de prison avec sursis, 10.000 francs d'amende, cinq ans de privation de droits civiques. L'Etat lui réclamait 27.000.000 de bénéfices de guerre. Il fallut tout vendre : les chantiers, les usines, les comptoirs, les châteaux de Lauzun et de Montfort.

La lutte pour la Guyane

Mais il y a des géants que l'on ne peut abattre. Jean Galmot n'a qu'une idée, retrouver, en Guyane, son siège de député. Et cet homme de quarante-cinq ans se lance dans une lutte électorale qui est perdue d'avance. Son concurrent, le journaliste Eugène Lantier, est le candidat du

Gouvernement. Le gouverneur Chanel, le procureur général Simoneau, le maire de Cayenne, Gober, sont à sa disposition. Ils commencent par déplacer les instituteurs et secrétaires de mairie « galmonistes », à faire arrêter les partisans les plus farouches de Galmot ; des « Légion d'honneur » sont distribuées, avec profusion, sur la terre guyanaise ; la salle de vote de Cayenne est transformée en blockaus que surveillent deux cents hommes armés ; des sas de barbelés permettent la fouille des électeurs suspects de voter pour l'ancien député ; on pense que 1.800 bulletins frauduleux sont introduits dans les urnes. Lautier est élu, ce 11 mai 1924, avec 500 voix d'avance sur Galmot, la fièvre et la révolte secouent le pays. Il y a bien une ressource, le recours à la Chambre, mais le Parlement valide toujours les élections coloniales. Celles de Guyane sont validées ; le député du Sénégal s'écrie : « Monsieur le Président, c'est une indignité ! » et Painlevé, souriant de lui répondre : « Non, Monsieur, c'est de la Politique ».

Le Serment

Il faut citer en entier le serment que rédige, quatre jours plus tard, Jean Galmot. Il ne désarme pas, au contraire, il est prêt pour de nouvelles luttes :

SERMENT

Je jure de rendre la Liberté à la Guyane.

Je jure de rendre aux citoyens de la Guyane les droits civils et politiques dont ils sont privés depuis deux ans.

Je jure de lutter, jusqu'à mon dernier souffle, jusqu'à la dernière goutte de mon sang, pour affranchir mes frères noirs de l'esclavage politique.

Je jure d'abolir la toute puissance d'une Administration qui met la force armée au service de l'illégalité, qui organise les fraudes électorales, qui, les jours d'élection, terrorise par l'assassinat et l'incendie, qui oblige les fonctionnaires à la besogne d'agents électoraux, qui prend des otages et emprisonne les meilleurs, parmi les enfants du peuple, et qui, enfin, gouverne par des décrets et des arrêtés supprimant les droits sociaux de l'ouvrier.

Je jure de mettre fin au régime économique qui transforme la Guyane, pays de mines d'or, pays aux richesses fabuleuses, en une terre de désolation, de souffrances et de misère.

Je demande à Dieu de mourir en combattant pour le salut de ma patrie, la Guyane immortelle.

Je signe ce serment avec mon sang.

*Jean Galmot
Député de la Guyane*

15 mai 1924

Ce serment, Jean Galmot va le tenir, malgré les menaces. Le 28 mai 1924, le *Progrès de la Guyane* publie l'entrefilet suivant :

« L'un après l'autre nous vous traîneront sur la claie et nous ne vous relâcherons qu'après vous avoir mis dans l'impossibilité de nuire, soit dans le présent, soit dans l'avenir. Nous vous couperons vos crochets, car vous êtes de véritables serpents. Nous vous arracherons vos dents et vos ongles.

Et s'il faut au surplus, vous écraser la tête, nous vous l'écraserons ».

Le député battu s'est retiré à Quessart, près de Libourne. C'est l'heure de la solitude, de la retraite, de la réflexion, des projets. Des rêves les plus fous, aussi, des combinaisons les plus étranges, des contacts les plus ambigus avec Stavisky. Galmot prépare sa revanche, ces élections législatives de 1928. Il se sait encore inéligible, cherche un suppléant, choisit mal, le journaliste Anquetil, ce nervi politique et richissime. Le voici parti pour Cayenne préparer sa campagne électorale. Il faut lire le récit de son arrivée triomphale en Guyane, telle qu'il l'écrit à Marianne, « sa mie », le 5 avril 1928 :

« Ce qu'a été mon arrivée ici, rien au monde ne peut vous le dire.

Il n'y a pas de mots.

Toute la ville était là. Il n'y avait pas une âme dans aucune maison... Une ville morte : 10.000 habitants massés sur les quais, dans les rues. Je suis arrivé du quai au Petit Balcon (le théâtre) sur les épaules de la foule.

Je suis arrivé meurtri... On est très mal sur des épaules.

Mais quel défilé ! Et des fleurs à pleines charrettes. Je disparaissais sous toutes les couleurs des jardins pillés. Par-dessus celà, cette immense, cette formidable clameur de « Vive Galmot » qui n'en finit pas, qui dure encore depuis quatre jours, jour et nuit, qui devient une obsession.

Voyez-vous la couleur de cette foule, vêtue de rouge et de blanc, qui danse, qui danse, qui crie ?...

Une folie !

Moi, là-haut, sur les épaules de géants noirs hauts de deuxmètres je pensais à ma Mie. Je ne pouvais plus saluer parce que mon chapeau était devenu une relique que la foule s'était partagée.

Je suis arrivé sans veste, car ma veste est devenue 2.000 reliques...

Moi, je pensais à ma mie...

Ici, ça va bien. Georges Anquetil sera élu... si, si on peut voter !

Mon peuple fait tout ce que je veux. Georges Anquetil ?...

Le papa !... qu'est-ce que cela peut faire si « papa » a dit que c'était bien !

Je vis intensément. La lutte c'est beau ! ».

La lutte c'est beau ! mais faudrait-il se battre à armes égales. Et l'on retrouve la fraude et la magouille, le vote des morts et des absents. Gaston Monnerville racontera, plus tard, comment « on » l'avait fait voter, à son insu, alors qu'il était en France ; le lendemain du scrutin, les partisans de Galmot découvrent, à la mairie de Cayenne, 2.600 cartes truquées. A Paris, le recours d'Anquetil et de Galmot est rejeté par la Chambre : on valide toujours les élections coloniales !

Mais Cayenne s'agite, se soulève. 2.000 hommes, bientôt armés, parcourent les rues et réclament au gouverneur Maillet la démission du maire Gober et la destitution de Simonneau. Le député réélu Lantier se cache dans les caves de la Banque de France, et s'embarque, caché dans un troupeau de bœufs, sur le premier bateau en partance pour la métropole. Maillet cède, la municipalité est dissoute, des élections municipales vont avoir lieu. Le 4 juillet 1928, par 989 voix sur 1.053 votants, Jean Galmot est élu maire de Cayenne. En Guyane c'est la fête, le délire : on rit, on chante, on danse des heures, des nuits entières. Mais le nouveau maire est un fin politique, il doit préparer les lendemains ; Galmot démissionne et désigne Quintrie, président de la Chambre de commerce, pour le remplacer. Il aurait pu faire un meilleur choix.

L'assassinat

En débarquant à Cayenne, en avril 1928, Jean Galmot avait écrit à un ami d'Angoulême : ...« Plus que toute autre chose au monde, j'aime l'âme de mes amis de la Guyane ; j'aime leur âme ondoyante, délicate et compliquée, chevaleresque, féline... J'aime la Guyane au point de lui sacrifier ma vie. Je vais sans doute être tué tout à l'heure... qu'importe si j'ai rendu à mon pays la liberté !... »

Ce pressentiment mettra quatre mois à se réaliser. Déjà, le 19 juin, le préfet apostolique, Mgr Delaval, avertissait Galmot : « On veut vous tuer, prenez vos précautions, ne sortez qu'avec des gardes armés... » Le 3 août suivant, Lama, un maire de village, annonce que trois jours plus tard Galmot serait mort, empoisonné par l'arsenic. Ce poison qui était, jadis, le seul moyen de tuer les Dieux et qui demeure, de nos jours, l'arme des lâches. Jean Galmot, l'aventurier, l'explorateur, le génie des affaires, ne pouvait s'éteindre dans son lit comme un bourgeois tranquille. Le samedi 4 août, pour calmer ses douleurs intestinales, sa nouvelle bonne Adrienne Cernia - la nièce de Lama - lui sert un bouillon créole. Il est pris, aussitôt, de douleurs et de vomissements. Transporté à l'hôpital, entre deux hoquets, il a la force de dire : « c'est le bouillon créole d'Adrienne ». La nuit du 5 août est atroce. Mgr Delaval, appelé d'urgence a raconté les derniers instants de Jean Galmot :

« A 3h30 du matin, je fus appelé sur sa demande par la sœur garde-malade : « Allez chercher Monseigneur, dit-il, car je ne verrai pas 6 heures

du matin ». J'arrivai, nous parlâmes assez longuement de son âme en détail cette fois. Je lui renouvelai l'absolution et lui donnai l'extrême onction...

Comme, même en haut lieu, on avait fait courir le bruit que lui-même avait attenté à ses jours, je lui demandai de me dire en présence de ses amis et de deux religieuses s'il l'avait fait. A deux reprises, et avec une profonde et douloureuse indignation, il dit dans un sanglot : « Oh ! l'horrible calomnie ! l'horrible calomnie ! » Puis, quelques instants après, répétant la même parole, une injure lui échappa : « Ah ! les salauds »... Je l'en repris immédiatement : « Non, non, pas cela, mon ami, maintenant vous êtes réconcilié avec le Bon Dieu, pardonnez ! » - « Oui, Monseigneur, c'est vrai, pardon, pardon, mais c'est horrible ! » Au cours des dernières prières, à la récitation du Notre Père, à « Pardonnez-nous », je m'arrêtai et lui dis : « Dites bien avec moi, n'est-ce pas ? Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé, à ceux qui nous ont fait du mal » - et il répéta ces paroles avec moi, lentement, distinctement, en les martelant... »

Jean Galmot mourut, dans des souffrances atroces, le 6 août 1928, à 7 heures 15 du matin. Il venait d'avoir 49 ans. Le lendemain, à Pompignac, Marianne apprenait par le maire le décès de son mari. Rentrée chez elle, elle décacheta la dernière lettre de son mari : « Ma mie, je vais bien. Je suis robuste comme une tige d'acier .

Emeutes et Procès

Lorsque le bruit se répandit, à Cayenne, de l'empoisonnement de Papa Galmot, que le docteur Rivierez eut affirmé avoir trouvé de l'arsenic dans les vomissures, Cayenne connut des instants de folie. Un millier de manifestants se précipitèrent vers l'hôpital militaire et des scènes de violence et d'émeute se déroulèrent dans les rues. Trois adversaires de Galmot sont massacrés après d'horribles tortures ; trois autres préférèrent se suicider, vingt-cinq sont blessés ; beaucoup trouvent refuge au pénitencier ; les demeures des anti-galmonistes sont saccagées et pillées ; des centaines de milliers de francs de dégâts. Une foule considérable arrive de la brousse pour participer aux obsèques et entendre, fait inouï, Mgr Delaval lui-même prononcer l'homélie. La Guyane est en état de siège et les hommes politiques parisiens se réunissent à la hâte.

Toute la lumière sera faite, affirment-ils. Toute la lumière ? L'instruction, confiée au trésorier-payeur Mattei, démarre : arrestation de Lama, d'Adrienne Cernis, autopsie du cadavre, le 18 août. Des doses d'arsenic, supérieures à la normale, sont décelées dans les viscères ; l'on découvre la mystérieuse disparition d'un bocal d'arsenic au laboratoire de Cayenne. Mattei, sur ordre de Paris, est remplacé par le juge Bourquier. L'instruction piétine ; les commissions rogatoires sont confiées à un gendarme

inféodé à Lama. La Guyane s'impatiente et gronde, 14 « émeutiers » ont été incarcérés. Le tribunal de Cayenne est déssaisi au profit de la Cour d'assises de Nantes.

Une nouvelle instruction, en France, va durer deux ans. Le procès s'ouvre enfin, au mois d'avril 1931. Les inculpés, quasi morts de froid à cause de leur détention dans les prisons espacées, comparaissent devant leurs juges. Ils portent des noms exotiques et charmants : Mars, Avril, Temps, Parnase et Radical ; ils sont vêtus d'habits pittoresques, vêtements de soirée et gants verts ; ils sont affectueux, polis, appellent le juge « Papa », fabulent avec bonhomie et enlèvent leurs bottines vernies lorsque les dépositions sont trop longues. Adrienne Cernis et Lama bénéficient d'un non-lieu : il est vrai que dans ce procès, qui n'est pas loin de ressembler à celui de Marie Besnard, les boccoux s'égarent et les toxicologues émettent des avis différents. Peut-être Jean Galmot a-t-il été victime de ses traitements arséniatés, ou, pourquoi pas, s'est-il lui-même donné la mort ? Les émeutiers, au terme de dix sept jours de procès, sont tous acquittés. Gaston Monnerville vient de conter, à France culture, le 11 août dernier, comment, à l'issue des Assises, les jurés eux-mêmes, fait sans précédent, l'attendaient, après sa plaidoirie, pour le porter sur leurs épaules, dans les rues de Nantes... Le procès était et sera, ajoutait le futur président du Sénat, « l'affaire de sa vie », celle qui le préparera, en mai 1932, à être élu, à son tour député de la Guyane.

A Cayenne, à l'annonce du verdict, la foule parcourut les rues. On criait : « Vive la France ».

Le cœur de Jean Galmot

Par la suite, une nouvelle se répandit. Le cœur de Jean Galmot, le cœur que l'on avait voulu garder à Cayenne pour l'enchâsser dans un monument gigantesque, ce cœur est transporté pour autopsie à la morgue de Nantes, ce cœur avait disparu. Blaise Cendrars, dans l'hebdomadaire *Vu* du 8 octobre 1930, annonça cette nouvelle rétentissante : ... « Thémis a égaré le cœur et offre une belle récompense à qui le retrouvera ».

C'est le lot, posthume, des restes des grands hommes ; je pense à Goya et à Gambetta, plus près de nous au cœur de Montaigne, introuvable sous les voûtes de l'église de Saint-Michel, en Dordogne. Ce cœur, personne encore ne l'a retrouvé. Et c'est aussi bien. N'avait-il pas dit et écrit : « Je donne mon cœur à la Guyane » ? Cette Guyane n'oublie pas, malgré l'usure du temps. Les fleurs envahissent sa tombe, au cimetière ; de jeunes noirs reçoivent, au baptême, comme prénom celui de Galmot.

Le 9 août 1956, le facteur remit à Marianne Galmot une lettre officielle. Avant de partir pour la Guyane, le général de Gaulle se souvenait, lui

aussi : « Dans ce pays où il s'est dépensé avec tant de dévouement, j'aurai, madame, une pensée spéciale pour la mémoire de votre mari... » Ce fut la dernière consolation - elle devait mourir le 2 février 1977 - ce fut la dernière larme de l'enfant arrêtée, un demi-siècle auparavant, à Nice, sur un chemin bordé de roses.

Pierre Pommarède

ELEMENTS BIOGRAPHIQUES ET SOURCES

Archives Départementales de la Dordogne, Séries T, 5 E, Z.

- Brigneau (François). *Jean Galmot in : Le Roman vrai de la III^e République, Les années folles*, Paris, Denoël et Livre de poche, 1956.
- Brousset (B.). Jean Galmot, l'histoire d'amour d'un Périgourdin et de la Guyane, série d'articles dans *Sud-Ouest*, 24-29 décembre 1975.
- Cadars (Louis). *La vie véridique et cruelle de Jean Gamot, Revue Hebdomadaire* du 14 avril au 16 juin 1934.
- Cendras (Blaise). *Rhum*, éditions de France, Bernard Grasset et Livre de Poche, Paris, 1958.
- Cendras (Blaise). *Vu*, 8 octobre 1930.
- Cendras (Myrlam). *Blaise Cendras*, Paris, Balland, 1984, p.474 et sq.
- Connord (André). Un fils de notre vieux Périgord, Jean Galmot, *Périgourdin de Bordeaux* n° 66 de septembre 1928.
- Dorsenne (Jean). Jean Galmot, *l'Ami du Lettré*, Editions de France, Paris, 1929, p.158 et sq.
- Doucet (Louis). *Vous avez dit Guyane ?* Paris, Denoël, 1981, p.225-231.
- *Dictionnaire parlementaire français*, P.U.F., tome V, p. 1772-73.
- Galet (Jean-Louis). Jean Galmot, Le Gerfaut foudroyé, *Allier-Magazine*, n° 34, novembre 1970.

Homages des Amitiés littéraires du Périgord et des Amis d'Eugène Le Roy à Jean Galmot, le 4 avril, à Monpazier : *Périgord-Actualité*, 21 et 27 mars, 10 avril 1971, *Dordogne Libre*, 7 avril 1971 et *Agriculteur de la Dordogne*, 18 septembre 1978.

- Galmot (Jean). *Quelle étrange histoire*, Paris, Edition et Librairie, 40, rue de Seine, 1918.
- Galmot (Jean). *Un mort vivait parmi nous*, Paris, Littré, 1949.
- Kessel (Joseph). L'Empire d'Alexandre Stavisky, *Marianne*, 7 février 1935.
- Lidoire (Jacques). Jean Galmot, *Revue des Deux-Mers*, Cahors, 1919, p. 162 sq.
- Monerville (Gaston). Entretien à France-Culture, 11 août 1986.
- Papiers de famille conservés par la famille Galmot.
- Prevot (J.Henri). Papa Galmot, *Sud-Ouest Dimanche*, 8 octobre 1967.
- *Rabois-Bousquet. Un Périgourdin d'initiative, Jean Galmot, Périgourdin de Paris*, 4 mars 1920.

Je remercie, avec une profonde gratitude, la famille de Jean Galmot, la direction et le personnel des Archives départementales de la Dordogne, Madame Robin, conservateur de la Bibliothèque de Périgueux et tous ceux qui m'ont aidé de leurs souvenirs ou de leurs conseils : Madame Noailles, qui a séjourné jadis au château de Montfort, au service du ménage Galmot, Gilles Delluc, président de la Société Historique et archéologique du Périgord, Jean-Louis Galet et tant d'autres.

VIENT DE PARAÎTRE

Ginette VALPREMY, **COSTUMES ET COIFFES DU PÉRIGORD**, P. Fanlac, Périgueux 1987.

La défense et l'illustration de notre langue d'oc est assurée par les mainteneurs du Bournat, comme une première ligne assure la stabilité d'une mêlée de rugby. Mais il y en a d'autres. Par exemple, les sociétés félibréennes qui perpétuent la « fête » et son cortège folklorique.

Il fallait un travail, j'allais dire scientifique, pour conserver le souvenir d'une des facettes de la fête et son cortège : les habillements d'antan. Ginette Valpremy l'a compris depuis longtemps, elle qui depuis tant d'années initie des jeunes à nos traditions. Aujourd'hui, elle nous apporte ce plaisir. Il faut l'en remercier chaleureusement.

Avec son livre, on peut suivre l'évolution du costume et de la coiffe, liée à l'ouverture de nos campagnes au modernisme de la seconde moitié du XIX^e siècle. Acheminés par le chemin de fer naissant, les catalogues des grands magasins parisiens déversent leur flot de nouveautés à la clientèle provinciale. Ainsi, nos grands mères apprennent-elles progressivement à se vêtir autrement, à remplacer le droquet par l'alpaga.

L'auteur nous révèle, malicieusement, tout sur le jupon à empiècement, sur celui à volant en blais. Elle nous propose des *patrons* afin de permettre aux audacieuses la confection de quelque vêtement oublié. Nos épouses, grâce à ce livre, pourraient réaliser à notre intention l'élégant petit gilet en indienne fleurie, dont les parements sont brochés ou brodés, au point d'épine et de plumetis.

Le plus surprenant dans ce remarquable travail de Ginette Valpremy est la révélation sur les origines géographiques des coiffes. On ne peut être que médusé lorsqu'on découvre que telle quichenotte à bambous rigides est propre à Ribérac, Verteillac voire la Tour-Blanche. Telle autre coiffe à ruban est typique au canton de Carlux ; ce barbichet aux broderies d'églantine, liseron et bleuet, est le signe du pays de Jumilhac. Comme on reconnaît le pays à son parler, à la coiffe on distingue le canton, sinon la commune.

Voici l'aboutissement d'un beau et grand travail de recherches, entrepris depuis plusieurs années. Je me félicite de l'avoir encouragé en son temps. Il fait honneur à l'auteur, au Bournat, à notre compagnie. Les illustrations (dessins, croquis, photos) sont riches, les descriptions minutieuses, les références choisies, bref ; l'édition est tout à fait réussie.

Désormais, les profanes devront regarder à deux fois avant de qualifier tel costume de périgourdin. Ce personnage, d'un folklore de circonstance, affublé d'une blouse, d'un foulard rouge et d'un chapeau n'est pas des plus typiques. La coiffe ne présente pas les 35 cm de diamètre que requièrent celles que portent les authentiques Périgourdins, le foulard rouge uni n'a rien de traditionnel au pays de Montaigne, quant à la blouse, c'est un survêtement commun avec bien d'autres contrées qu'on ne saurait le prendre pour originaire du Périgord.

Alors : mefia-te !

Costumes et coiffes du Périgord va entrer dans les bonnes bibliothèques, c'est l'ouvrage de référence infailible.

Jacques LAGRANGE.

Jean-Marie BELINGARD, Dominique AUDRERIE, Guy et Emmanuel du CHAZAUD, *Chartreuses en Périgord*, P.L.B. éditeur, Le Bugue, 1987.

...A côté de la « maison de ville », qui est partout et toujours l'accompagnement et l'écho des « belles demeures », on trouve dans les campagnes des édifices moins spectaculaires et dispensieux que les châteaux, et destinés expressément au repos, à l'agrément... C'est un phénomène de tous les temps... En Périgord ce furent les chartreuses. Elles ont inspiré une enquête aussi judicieuse et utile que possible, dont on trouve ici les résultats en forme de répertoire : un tableau de chasse, si j'ose dire, qui renouvelle l'idée qu'on se faisait un peu vite du « paysage historique » de la province.

...C'est parce que les chartreuses se trouvent ainsi noyées dans un contexte moderne, qu'il était important de les identifier, de déceler leurs origines, de les dater (quand on le peut), de les décrire et d'encourager ainsi les usagers à ne pas les défigurer à leur tour.

Rien n'est plus riche d'enseignement que l'attention à l'articulation du plan, à la manière dont l'ouvrage s'est adapté au lieu, à l'ordre des percées... En affichant une sorte de simplicité paysanne, la chartreuse n'exclut pas de menues et savoureuses trouvailles dans le décor. On discerne plusieurs modèles et, le tableau d'ensemble sous les yeux, on comprend mieux, comme toujours, leur occasion et leur raison d'être. Les chartreuses répondent à un moment des mœurs. Aussi sera-t-on reconnaissant aux auteurs d'avoir introduit des silhouettes vivantes dans les édifices ; grâce à leurs dossiers d'informations une galerie de portraits anime le répertoire...

Extrait de la préface d'André Chastel,
membre de l'Institut.

NOTES DE LECTURE

René COSTEDOAT, **Le peuple « rebelle » des huguenots de Bergerac**. Editions Guliver, Beauregard-et-Bassac, 1987.

Le choix de la Religion réformée par la ville de Bergerac au milieu du XVI^e siècle a très fortement marqué l'évolution de cette ville : luttes confessionnelles, pressions multiples, exils se sont succédé, modifiant rapidement le cadre social et économique.

René Costedoat, après de patientes et importantes recherches, dresse une utile synthèse de l'histoire du protestantisme bergeracois jusqu'à nos jours ; un ouvrage donc important pour mieux comprendre le passé et le présent de toute cette région.

..

André ROULLAND, Michel SOULHIÉ, **Résistance en Périgord Noir**. Amicale des résistants en Sarladais, Sarlat 1987.

Aujourd'hui encore, et malgré le recul, on n'appréhende pas aisément le phénomène de la résistance, ses péripéties complexes, ses acteurs multiples, ses interprétations contradictoires. Aussi les auteurs ont-ils voulu circonscrire cette histoire de la résistance aux limites du Périgord Noir, en s'appuyant d'abord sur le témoignage direct de ceux qui gardent le souvenir de ces événements tragiques.

..

Evelyne LEMASSON, **Le château de Commarque en Périgord**. Avant-propos du professeur Gardelles. Collection « Les cahiers de Commarque », Sireuil, 1987.

La collection « Les cahiers de Commarque » a été créée notamment pour faire connaître des études, mémoires ou thèses particulièrement notables et intéressantes sur le Périgord.

Le présent ouvrage reprend pour l'essentiel un mémoire de troisième cycle (D.E.A.) en histoire et archéologie du Moyen Age présenté à Bordeaux en 1985, sous la direction du professeur Gardelles. Il permet de mieux comprendre le site exceptionnel de Commarque, autour duquel s'organisent les diverses activités de l'association culturelle de Commarque, dont l'intérêt a déjà été souligné.

..

Tourisme et soleil - Dordogne. Editions ADET, Bordet, 1987.

En deux plaquettes illustrées, la première consacrée aux arrondissements de Bergerac et de Sarlat, la seconde aux arrondissements de Périgueux et de Nontron, les auteurs donnent une description rapide des principales communes, de leurs richesses artistiques et des curiosités ou distractions qu'elles proposent.

La vie politique et le personnel parlementaire dans les régions du Centre-ouest (Limousin-Périgord-Poitou-Charentes) sous la III^e République. Editions Lucien Souny, Limoges, 1987.

Cet ouvrage collectif propose une série d'études consacrées à la représentation parlementaire des régions du Centre-ouest sous la III^e République. Pour l'essentiel, l'ouvrage reprend la matière des communications présentées et discutées lors d'une journée d'études tenue à l'université de Limoges, le 15 février 1986, sous la présidence des professeurs Alain Corbin et Georges Dupeux.

A noter plus particulièrement la présentation générale de cette enquête par Jean-Marie Mayeur, l'exposé des caractères originaux du recrutement parlementaire dans les régions concernées par Gilles Le Beguec, l'analyse des médecins parlementaires dans le département de la Dordogne (1871-1939) par Bernard Lachaise.

Pierre VIDAL, CAVERNES EN PERIGORD, Tourisme-spéléologie, Editions Pierre Fanlac, Périgueux 1987.

Réédition de l'important ouvrage de Pierre Vidal, qui présente l'ensemble des cavités souterraines du Périgord, préhistoriques ou à concrétions naturelles, qu'elles soient ouvertes ou non au public.

Thierry Baritaud en a assuré la mise à jour, en donnant la liste des principales découvertes récentes.

J.-J. Oscar BOUYSSY, NOTICE HISTORIQUE SUR LA VILLE DE CASTILLONES, Editions du Roc de Bourzac, Bayac 1987.

Réédition à l'identique de la notice historique sur la ville de Castillonès publiée en 1875 à Villeneuve-sur-Lot.

L'éditeur a eu l'heureuse initiative de compléter cet ouvrage de cartes postales anciennes et de la présentation qu'en avait faite l'abbé Goyhenèche en 1877 dans notre bulletin, précisant notamment les rapports de Castillonès et de l'abbaye de Cadouin.

Jacques LAGRANGE, PROMENADE DANS PERIGUEUX, Editions Pierre Fanlac, Périgueux 1987.

Un portrait historique de la ville, des circuits de découverte des vieux quartiers, enfin un panorama géographique, économique et social de Périgueux aujourd'hui, font de ce petit ouvrage un guide précieux pour les visiteurs mais aussi pour les Périgourdins eux-mêmes.

Sept dessins de Michel Négrier illustrent les grands moments de l'histoire de la ville.

Actes du II^e colloque de Brantôme. Edition de la société des Amis de Brantôme, Brantôme, 1987.

Le deuxième colloque de Brantôme, qui s'est déroulé le dimanche 10 août 1986 dans la grotte du jugement dernier à Brantôme, avait pour thème : des Romains au Roman ou du IV^e au X^e siècle.

Parmi les différentes communications, on notera plus particulièrement l'évocation de la création artistique à l'époque considérée par Jean-Louis Dubuisson, la description des remplois et des sculptures pré-romanes du Périgord par Gilles Del-luc, les indications et analyses du professeur Higounet, l'étude de la nature pétro-graphique des éléments constitutifs des bâtiments de l'abbaye par Bernard Angeli, l'analyse de l'évolution de la médecine par Jacqueline Fraisse-Laine, l'évocation de la personnalité juridique de l'abbaye de Brantôme par Jacques Foviaux, la présentation des collections du haut Moyen Age au musée du Périgord par Michel Soubeyran, enfin un rapide exposé sur l'étude en cours pour la mise en place d'une zone de protection du patrimoine architectural et urbain sur le bourg de Brantôme par Dominique Audrerie.

• •

Docteur RENNES, Histoire du protestantisme à Bergerac. Editions Le Roc de Bourzac, Bayac, 1987.

Réimpression à l'identique de l'intéressante histoire du protestantisme à Bergerac, publié par l'imprimerie typographique de Faisandier à Bergerac en 1868.

• •

Jean MONESTIER, Le dialecte du Périgord Noir. P.L.B. éditeur, Le Bugue, 1987.

Eclairer amateurs et débutants sur cet idiome qu'est la langue occitane en l'illustrant par le « dialecte du Périgord Noir », tel est le but fixé par son auteur à cet ouvrage, où s'allient présentation historique et étude grammaticale, éléments de vocabulaire et bibliographie.

Dominique AUDRERIE

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is illegible due to fading and low contrast.

Second block of handwritten text, also illegible due to fading and low contrast.

Third block of handwritten text, illegible due to fading and low contrast.

Small handwritten mark or signature at the bottom right of the page.

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE :

La grotte de Rouffignac : un plan de 1814

Un plan de la grotte de Rouffignac (dite aussi grotte de Miremont, trou ou cro de Granville), exécuté avant 1770, a été publié ici (Dujarric-Descombes, 1916, h.-t., p. 324-325) et est conservé au musée du Périgord.

Trois autres plans sont antérieurs à celui du spéléologue E.-A. Martel (publié en 1894 dans les *Abîmes*, chez Delagrave). Le plus récent est un croquis de l'abbé H. Brugière, vers 1880, dans sa monographie manuscrite sur Rouffignac (photocopie offerte par notre collègue, Mgr J. Briquet, il y a quelques semaines) (fig. 2).

Un autre plan (fig. 1) conservé aux Archives départementales, a été répertorié par G. Lavergne et N. Becquart (série J. n° 68) : c'est le plan du « Trou de Granville », levé les 24 et 25 février 1814, par « Mrs Fayard et Marty, géomètres, dessiné par Fayolle aîné, gte du cadastre ». ce document fané, plié, réparé, mériterait d'être photographié sous une vitre, avec un film à grand contraste. Il fournit un « tableau indicatif » des lieux-dits souterrains. Un troisième plan, sans signature ni date, a été présenté par notre collègue, J.-P. Bitard, lors de l'exposition « Découvertes de l'art des grottes et des abris » (Palais des Fêtes, Périgueux, novembre 1984). Ce « plan géométrique » de la grotte de Miremont s'accompagne également d'un « tableau indicatif » : il est superposable au précédent, dont il est sans doute une copie ancienne. De même le croquis de Brugière et le tableau indicatif qui l'accompagne semblent bien être également de même origine.



Figure 2. — Le croquis de H. Brugière [L'Ancien et le nouveau Périgord, T. 28 (Archives diocésaines de Périgueux)], qui indique sa source. Fonds Laspine, T. 23, F^o 387, Grotte de Miremont.

Le petit bloc portant une tête de cerf de l'abri Vignaud aux Eyzies

Lors d'une exposition philatélique (timbres-poste à sujet pré ou proto-historique) en août 1984, au Bugue, il a été exposé un petit bloc (fig. 3) assez plat (16,5 x 11 x 6,5 cm), décoré de la tête d'un cerf dessiné en noir. C'est une pierre calcaire un peu gréseuse, à surface irrégulière, à patine terreuse marron, qui évoque une plaquette de desquamation de paroi d'abri ou de grotte. Les bords ont été fracturés naturellement et anciennement : la fracture qui interrompt le cou de l'animal semble postérieure au dessin. Le cerf étend vers la droite sa tête, levant un peu son museau étroit, qui affleure le bord droit du bloc. Cette tête conserve la portion proximale du merrain (sans couronne) et deux andouillers (au-dessus de la saillie sus-orbitaire). Dans le bord postérieur de l'encolure est plantée une oreille (voire deux) sous la forme d'un petit rectangle noir vertical suivant un procédé très archaïque (collection Séverin Blanc). Nous avons cherché longtemps l'origine de cet objet.

Une note précise du préhistorien (retrouvée tout récemment par son fils M. Claude Blanc) en indique la provenance : « abri Vignaud Les Eyzies, périgordien V (prolongement de l'abri Pataud) ». Cet abri sous roche, situé sous la terrasse rocheuse du musée de site Pataud, est aujourd'hui comblé. Il fut fouillé au début des années 50 par S. Blanc mais non publié. Cette tête de cervidé est une des plus anciennes peintures de l'art préhistorique (avec les dessins aurignaciens de l'abri Blanchard et ceux périgordiens de l'abri Labattut).

Brigitte et Gilles DELLUC.



Figure 3. — Ce bloc calcaire (coll. Bianco) (16 x 11 x 6,5 cm) porte une tête de corail regardant vers la droite. Abri Vignaud, Périgordien V (collecté Dalfuc).

Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture et destinés au bulletin

- La gentilhommière de Lège (Négrondes) D. Audrerie mai 87
- Mariages et stratégies matrimoniales des parlementaires de la Dordogne, sous la Troisième République B. Lachaise mai 87
- La triste histoire d'une halle (Savignac les Eglises) A. Herguido juin 87
- Y-a-t-il eu un monnayage gaulois en Périgord F. Gonthier et M. Sirieix juillet 87
- Le calendrier liturgique du diocèse de Périgueux (1548-1559) R. Amiet juillet 87
- Le dernier voyage en Périgord de Charles de Foucauld M. Berthier août 87
- Au sujet d'une curiosité indiscreète M. Larivière août 87
- Truffaire M. Larivière août 87
- Etude sur quelques livres de raison du Périgord, du XV^e au XIX^e siècle R. Parat août 87
- A propos d'une lettre de Charles de Foucauld M. Berthier août 87

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	35
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	45
Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière.....	60
Actes du Congrès de Périgueux 1913	50
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol.	120
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavalie, 1 brochure	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	35
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	50
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin)	80
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	20
Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret	20
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858). Introduction et préface par J. Secret	60
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	10
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédit avec commentaires. Edition originale. 1.100 exemplaires numérotés	250
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	35
(avec réduction, à partir de 10 fascicules).	
On peut se procurer à la Société :	
La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	25

Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande,
accompagnée de son montant.

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 1987

Sarlat et le Périgord	177
Compte rendu de la séance	
du 1er juillet 1987	179
du 5 août 1987	181
du 2 septembre 1987	185
La grotte ornée de la Croix à Condat-sur-Trincou, Dordogne (Christian Carcauzon et Didier Raymond avec la collaboration de B. et G. Delluc)	189
Une hache perforée sur le site de Laugerie, Coursac (J.C. Moïssat)	199
A propos de la fondation et du nom de la bastide de Saint-Barthélemy de Goyran (Ch. Higounet)	203
Quelques précisions au sujet de la bastide de Goyran (J. Bouchereau)	207
Sur deux croix de procession périgourdines du XVII ^e siècle (J. Pincos)	215
Inventeurs périgourduins (1791-1844) (F.A. Boddart)	221
Jean Galmot. (P. Pommarède)	229
Vient de paraître :	249
Ginette Valpremy, Costumes et coiffes du Périgord (J. Lagrange)	
Note de lecture :	251
— Pierre Vidal, Cavernes en Périgord	
— J.J. Oscar Bouyssy, Notice historique sur la ville de Castillonès	
— Jacques Lagrange, Promenade dans Périgueux	
— La vie politique et le personnel parlementaire sous la III ^e République	
— Tourisme et soleil - Dordogne -	
— Evelyne Lemasson, Le château de Commarque	
— André Roulland, Michel Soulié, Résistance en Périgord Noir	
— René Costedoat, le peuple « rebelle » des huguenots de Bergerac	
— Jean Monestier, Le dialecte du Périgord Noir	
— Actes du II ^e colloque de Brantôme	
— Docteur Rennes, Histoire du protestantisme à Bergerac (D. Audrerie)	
Dans notre iconothèque	255
— La grotte de Rouffignac	
— Petit bloc portant une tête de cerf de l'abri Vignaud aux Eyzies (B. et G. Delluc)	
Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture et destinés au Bulletin	260

TIRAGES A PART

Les tirages à part des articles publiés dans le Bulletin sont exécutés aux frais des auteurs, qui devront en passer commande au moment de la remise de leur manuscrit. Tout tirage à part portera la mention : « Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord ». En outre, les auteurs s'engagent à déposer un exemplaire de chaque tirage à la Société pour la bibliothèque.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Imprimerie Offset Joucla.

Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX
Imprimerie Joucla - Périgueux
Commission paritaire n° 63667